

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
COMMISSION**

**CONFERENCE CONSULTATIVE SUR LES ASPECTS SOCIAUX
DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**

Groupe de travail N° 1 :

**« Problèmes sociaux de l'exploitation
agricole familiale dans les pays
de la Communauté économique européenne »**

Rapporteur :

Dr. L. Anchisi

Co-rapporteurs :

M. P. Stokman

M. A. de Tavernier

Rome - 28 septembre - 3 octobre 1961
Palais des Congrès

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
- COMMISSION -

CONFÉRENCE SUR LES ASPECTS SOCIAUX
DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Groupe et travail n° 1 : "Problèmes sociaux de l'exploitation
agricole familiale dans les pays
de la Communauté économique européenne

Rapporteur : Dr. L. ANCHISI

Corapporteurs : M. P. STOCKMAN
M. A. DE TAVERNIER

Rome - 28 septembre - 3 octobre 1961
Palais des Congrès

Table des matières

	<u>Pages</u>
AVANT-PROPOS	
I - <u>L'exploitation agricole familiale dans les pays de la Communauté Economique Européenne</u>	2
a) Considérations générales	
l'exploitation familiale centre d'intérêt pour une agriculture nouvelle - les exigences sociales	2
b) Qu'entendre par exploitation familiale ?	
acceptations diverses - l'exploitation familiale viable	6
c) Fonction de l'exploitation familiale dans l'agriculture moderne	
l'exploitation familiale comme solution de l'antinomie collectivisme-capitalisme - perspectives et problèmes de la grande entreprise capitaliste à salariés - résultats et difficultés de l'entreprise collectivisée - motifs de préférence pour l'exploitation familiale dans une agriculture en développement	8
d) Incidence de l'exploitation familiale sur la réalité socio-économique de l'agriculture européenne	
incidence numérique et de superficie - incidence productive - main-d'oeuvre - structure démographique - mobilité sociale	11
e) Caractéristiques typologiques de l'exploitation familiale dans les pays membres	
évolution historique - transformation du mode de vie de la famille agricole - caractéristiques et traditions - comportement sociologique - le problème des jeunes	14
f) Perspectives de développement et de changement	
tendance à l'augmentation en pourcentage de l'exploitation familiale - diminution numérique - extension des superficies - modernisation technico-productive - tendance à l'association - union coopérative inter-exploitations à cycle complet - aspects atypiques : l'exploitation familiale de l'ouvrier-cultivateur	18

- II - Les conditions de travail dans l'exploitation agricole familiale 23
- difficultés du milieu - la durée - le caractère pénible - le travail des enfants et des personnes âgées - morcellement et remembrement des terres - la mécanisation et l'automatisation - l'organisation rationnelle des opérations d'exploitation - union coopérative pour les opérations culturales - assistance et vulgarisation technique - sécurité et hygiène - le travail de la femme - le travail de direction - les activités extra-agricoles complémentaires - le temps libre
- III - Conditions de vie dans les régions à agriculture familiale 31
- l'habitation - les services domestiques (eau, électricité, appareils électro-ménagers, appareils audiovisuels) - les services de marché - les moyens de transport - les services culturels (l'accès à l'école, le perfectionnement, etc.) - l'assistance sociale et familiale - la participation à la vie du village, la participation à la vie politique, syndicale et administrative
- IV - L'accès à l'exploitation agricole familiale 37
- La succession héréditaire - l'acquisition - l'intervention de l'Etat : directe (réforme agraire, propriété rurale, etc.) et indirecte (crédits, facilités, contributions à l'achat, exonérations fiscales) - le bail à ferme - facilités spéciales pour les "jeunes ménages"
- V - Le revenu dans l'exploitation agricole familiale 42
- productivité - revenu et vie sociale - déséquilibre et égalité entre les catégories - égalité de charges sociales - la décentralisation industrielle - la sauvegarde des revenus - le revenu minimum garanti - la protection contre les calamités atmosphériques - l'intervention corrective de l'Etat
- VI - La protection sociale dans l'exploitation agricole familiale 47
- la situation dans les divers pays - déséquilibres plus notables - points d'intervention pour une politique commune de protection sociale - allocations familiales pour l'épouse, pour les ascendants, pour les enfants à charge - la protection de la maternité : assistance prénatale, assistance à la femme en couches; allocations de naissance et de maternité - la protection contre les maladies - mesures préventives pour l'enfance et pour les adultes, assistance et allocation de maladie - la pension d'invalidité et de vieillesse - la protection contre les accidents : assistance médicale, allocation d'invalidité temporaire et permanente

Pagos

VII - <u>La préparation humaine et la vie culturelle des mem-</u> <u>bras de l'exploitation familiale</u>	60
incidence de la formation de base et de la formation professionnelle - besoins particuliers - le libre choix et l'orientation professionnelle - sociologie des rapports, méthodologie et répercussions dans la formation humaine des responsables de l'exploitation familiale - la vie culturelle	
VIII - <u>Conclusions</u>	63

AVANT-PROPOS

L'année dernière, en examinant le "projet de propositions pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique agricole commune", tant l'Assemblée parlementaire européenne que le Comité économique et social de la C.E.E. souligneront expressément qu'il était nécessaire que la Commission considérât conjointement les problèmes techniques et sociaux de l'agriculture. Ces problèmes sociaux ne sont pas moins importants que les problèmes techniques et économiques, auxquels ils sont intimement liés. Ils ne peuvent pas être dissociés de la politique générale agricole communautaire et on devra donc les étudier attentivement, afin de leur chercher une solution moderne dans le cadre des problèmes sociaux généraux de la Communauté.

Il faut être reconnaissant à la Commission, qui a bien voulu donner suite à la recommandation qui lui avait été adressée par l'A.P.E. et le C.E.S. et convoquer la conférence pour l'examen des problèmes sociaux du monde agricole, en conviant les représentants des organisations syndicales intéressées à discuter de ces problèmes.

Des quatre rapports de base sur lesquels se dérouleront les travaux de la Conférence (Problèmes sociaux de l'entreprise familiale - Problèmes sociaux des travailleurs salariés - Formation professionnelle - Mobilité professionnelle), j'ai eu le privilège de m'occuper, en accord avec MM. Du Tavernier et Stockmann, de celui relatif aux problèmes sociaux de l'entreprise familiale. Avec mes remerciements pour l'honneur qui m'a été fait, je désire exprimer ma plus vive reconnaissance aux corapporteurs, avec lesquels j'ai eu de larges et profonds échanges de vue, qui ont permis de constater une substantielle identité de vues quant aux problèmes examinés.

Il est superflu de préciser que les problèmes relatifs au droit d'établissement et à la formation culturelle et professionnelle des familles de cultivateurs ont été seulement effleurés ici, puisqu'ils forment l'objet d'autres rapports, confiés à d'éminentes personnalités du secteur syndical agricole.

I. L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

a) Considérations générales - L'exploitation familiale, centre d'intérêt pour une agriculture nouvelle - Les exigences sociales.

Jamais auparavant, l'entreprise agricole familiale n'avait autant retenu l'attention des hommes politiques, des techniciens et des sociologues. Ce vif intérêt s'explique par le fait que les structures traditionnelles que, jusqu'à présent, les techniciens et les économistes avaient indiqués comme étant les meilleures sont entrées dans une crise profonde et sont remises en discussion dans la recherche du meilleur mode de gestion de l'exploitation agricole.

Pour partir sur la bonne voie, il faut déplacer résolument le débat en le faisant porter moins sur l'exploitation et ses problèmes techniques que sur l'homme, promoteur et réalisateur de tout processus technique de production.

Les spécialistes de l'économie et de la politique agricole ont beaucoup progressé dans cette direction et l'intérêt pour l'entreprise familiale est déterminé en fait par cette nouvelle orientation, qui abandonne l'ancienne voie de la technocratie économique déracinée du prééminent facteur humain et complète justement la vaste liaison des lois de la production et du marché avec les stimulants psychologiques, variables mais décisifs, qui, surtout dans l'agriculture, sont déterminants pour tout processus de production.

Il s'agit de définir quelle est la meilleure façon de cultiver la terre afin que celui qui la travaille puisse en tirer le revenu nécessaire pour une vie digne et que la communauté des citoyens puisse, à un prix accessible et en quantité suffisante, disposer des produits nécessaires à la vie.

C'est précisément pour cela qu'il faut regarder la réalité en face, sans s'abandonner à une nostalgie romantique ou à des simulations préjudiciables.

L'entreprise agricole familiale est considérée par beaucoup comme une forme supérieure d'organisation sociale de la production agricole et comme un élément fondamental de notre système économique et social, qui doit être sauvegardé en tout cas pour ses indéniables avantages sociaux.

La majeure partie des spécialistes européens de l'économie agricole - nonobstant les critiques que beaucoup de gens expriment au sujet de l'entreprise familiale en raison de l'insuffisance des superficies, qui est considérée comme la cause de coûts excessifs de production et d'une faible efficacité par rapport à la grande entreprise - estime qu'elle peut atteindre une efficacité au moins égale à celle de l'entreprise capitaliste.

Que faut-il faire pour que l'entreprise agricole familiale puisse pleinement remplir sa mission et pour que ceux qui lui consacrent leur activité quotidienne puissent en tirer le revenu nécessaire ?

En premier lieu, il faut modifier la conception même de l'exploitation familiale que l'on a dans certains pays de la Communauté. Cette conception n'est pas liée à une étendue de terrain ou à une quantité de production, mais bien à la possibilité, pour les personnes qui travaillent dans cette exploitation, de réaliser une condition humaine de travail et de vie qui permette le plein épanouissement des capacités de chacun. C'est dans ce sens qu'il faut rejeter la perpétuation des situations qui, par leur structure déficitaire, finissent par asservir les personnes à la terre.

Il faut réaliser une politique appropriée de l'entreprise familiale qui aide ses éléments à sortir de l'isolationnisme en ce qui concerne la production et de l'isolationnisme social et les place dans des conditions d'égalité quant à l'accès à l'instruction, à la maison, aux services, à la protection sociale, en assurant le plein emploi des hommes et de la terre.

Il faut surtout une politique d'assistance technique et financière, d'incitation et d'orientation de la production qui, par le truchement de la mécanisation, l'accroissement de la productivité, la modification des structures, l'intégration dans des plans organiques de développement économique général, aide à sortir de la

condition de sous-développement dans laquelle elle se débat assez fréquemment, spécialement dans les régions insuffisamment prospères de l'Italie méridionale.

Il ne s'agit pas de maintenir à tout prix des modes de faire-valoir dépassées par le temps ou marginales; il s'agit de mettre les entreprises qui peuvent être rentables en mesure de devenir efficientes le plus rapidement possible.

Dans cette perspective, les besoins sociaux de la famille de cultivateurs ont une valeur de premier plan et sont conditionnés par le développement de tous les autres aspects économiques de la production.

Le travail agricole, surtout dans l'exploitation familiale, est une condition de vie plutôt qu'une profession et est choisi délibérément comme une vocation. Il faut donc réaliser les conditions premières pour que cela se produise : c'est-à-dire qu'il faut qu'existe une perspective de sécurité et de bien-être sociaux qui ne se trouve actuellement que dans certaines régions. La crise de la jeunesse réside dans le manque de confiance que le travail du cultivateur et l'ambiance générale dans laquelle celui-ci doit se développer puissent permettre l'épanouissement complet et serein de la personne humaine et offrir des perspectives à l'expression des capacités qui ne demandent qu'à s'affirmer.

La certitude de pouvoir tirer un revenu suffisant de son propre travail en même temps qu'une protection suffisante contre la maladie et la vieillesse sont parmi les aspirations majeures du travailleur autonome.

L'instabilité et le malaise de la nouvelle génération de cultivateurs, qui se manifestent dans l'exode rural et dans le déséquilibre général, sont liés particulièrement à cette aspiration et au refus de l'actuelle condition humaine, trop différente de celle des travailleurs des autres secteurs.

Par conséquent, l'égalité des conditions de vie, l'égalité des revenus et des services, l'égalité dans l'accès à la culture et à la responsabilité démocratique, surtout une aspiration profonde et presque innée à l'indépendance après des siècles d'esclavage et d'infériorité sociale, sont les sentiments les plus vifs que manifeste, parfois avec une impatience juvénile, la nouvelle génération des jeunes cultivateurs.

Pour obtenir cela, au moins sur le plan économique, il faut que les producteurs agricoles apprennent à connaître de toute urgence le processus de transformation et de distribution des produits agricoles, puisqu'une grande partie du revenu retiré de la consommation des produits agricoles ne va pas aux producteurs, uniquement parce que ceux-ci n'ont pas su être présents à temps.

Conjointement à la certitude du revenu et à l'égalité de la condition humaine, un des éléments qui influent peut-être plus profondément, bien qu'inconsciemment, est l'aspiration des agriculteurs à devenir des responsables déterminants du monde politique, économique et administratif dans lequel ils travaillent. L'aspect économique des résultats de leur travail, la dynamique politique et administrative leur ont souvent été formés, principalement par les exigences mêmes de leur labour, qui les absorbe totalement et par le manque d'instruction.

Les profondes modifications psychologiques, l'instruction plus poussée, une somme d'idées nouvelles économiques, sociales et techniques, avidement absorbées par le truchement de la presse, du cinéma et de la télévision, créent dans la réalisation pratique de ce point une césure accentuée entre l'ancienne et la nouvelle génération. (1)

(1) Par exemple l'introduction progressive de principes tels que le salaire différé, qui risquent de transformer l'unité classique de la famille paysanne en un rapport employeur-salarié, ne peut être considérée qu'avec préoccupation, encore que lorsqu'on en analyse les raisons - justice distributive entre les enfants et invitation pour les jeunes à rester dans l'entreprise familiale - on est porté à se demander s'il ne faut pas en souhaiter la diffusion et le perfectionnement dans tous les pays.

Le désaccord est appelé, à en juger d'après les pays les plus avancés dans cette voie, à s'accroître encore et si la juvénile impatience continue à se heurter à la résistance scandalisée d'adultes qui ne sont pas disposés à accepter le nouveau cours des événements sociaux, des dangers considérables pourraient en résulter pour l'entreprise familiale, qui tire de la continuité du rapport père-fils sa principale condition de développement et de survivance.

Mais ce heurt est peut-être plus apparent que réel. Au fond, la vieille génération sait que toutes ces aspirations, qui explosent aujourd'hui seulement, ont toujours été latentes. Le conflit est purement extérieur; il s'agit de formes d'expression nouvelles et différentes, mais l'impulsion reste profondément unitaire puisqu'on ne veut pas détruire la famille, mais seulement réaliser au sein de celle-ci un principe de justice essentielle.

b) Qu'entendre par exploitation familiale ? - Acceptations diverses -
L'exploitation familiale viable

La notion d'entreprise familiale est différente et discordante suivant les pays et suivant les groupes sociaux.

Avant de poursuivre, il faut tenter d'arriver à une notion commune.

Nous n'avons pas ici l'intention de développer un sujet qui a fait l'objet de très vives discussions et qui a été traité longuement au sein de la Commission agricole de l'Assemblée parlementaire, mais de nous limiter à quelques points d'orientation.

Avant tout, il faut exclure que l'on puisse confondre l'entreprise familiale avec l'entreprise marginale. En fait, comme la discussion porte sur les aspects sociaux de l'entreprise familiale et la condition humaine de la famille de cultivateurs, l'élément décisif de distinction doit être le travail de la famille et sa rémunération convenable.

On peut classer l'entreprise agricole familiale de différentes manières (1) :

- entreprise familiale : où l'élément considéré est le travail de la famille;
- entreprise à caractère familial : où le travail de la famille peut être complété par de la main-d'oeuvre salarié;
- entreprise de type familial : où la superficie et le montant du revenu sont considérés comme des limites;
- entreprise familiale viable : où les unités familiales disponibles trouvent moins d'occupation et où le revenu permet au responsable d'assurer à la famille des conditions de vie égales à celles de la famille d'un ouvrier qualifié.

L'entreprise familiale proprement dite est une entreprise dans laquelle la quantité de travail nécessaire à la production agricole est fournie par la famille du chef de l'exploitation et implique parfois aussi la participation des ascendants et des collatéraux ou de parents (communauté de parenté).

(1) MALASSIS : "De l'entreprise familiale paysanne en France".

Ce type d'entreprise a presque toujours, outre une unité de production, également une unité de revenu. Le produit du travail est perçu entièrement par le chef de famille, qui en dispose.

Du point de vue de la répartition du revenu, nous pouvons donc avoir des entreprises familiales :

- sans distribution du revenu;
- à revenus distribués mais gérés en commun (par exemple quand les parents inscrivent au crédit de leurs enfants des salaires conventionnels tout en en fixant l'usage);
- à revenus distribués et gérés individuellement (par exemple dans la communauté de parenté, quand le chef de famille répartit le revenu parmi les divers groupes familiaux).

Dans l'entreprise à caractère familial, la quantité de travail que la famille fournit dans le processus de production est normalement l'élément distinctif que les lois des différents pays fixent pour reconnaître à une exploitation le caractère d'entreprise familiale. Elle est très variable, même au sein d'un même pays. En Italie, par exemple, pour jouir de l'assistance en cas de maladie, il est nécessaire que la famille fournisse au moins 50 % des besoins de l'exploitation, tandis que pour les avantages accordés par ce qu'on appelle le Plan Vert, un tiers suffit.

En France, dans la succession (art. 815 et 832 du Code Civil), on admet que la famille soit aidée par un ou deux salariés permanents. Ailleurs, 1200 heures ou six mois par an au maximum de main-d'oeuvre salariée sont admis.

Est considérée comme entreprise de type familial celle dans laquelle l'étendue de l'exploitation varie entre une limite maximum et une limite minimum. Il faut toutefois observer ici que le législateur, quand il prévoit pour elle des avantages déterminés, semble plus orienté vers la protection d'entreprises de dimensions déterminées que vers la protection d'un type social d'entreprise.

L'entreprise familiale viable est l'entreprise agricole qui satisfait au processus de production au moyen du travail prédominant sinon exclusif des membres de la famille et, si elle a de faibles dimensions, est en mesure d'assurer le plein emploi d'au moins une ou deux unités de travail. Elle doit, en outre, pouvoir

assurer aux unités qui y travaillent un revenu suffisant pour une vie moderne et aussi proche que possible du revenu global des autres travailleurs; elle doit garantir au chef de famille la rémunération non seulement du travail normal, mais encore du travail de direction et du capital.

Pour nous, le caractère "familial" d'une exploitation est d'ordre social et ne dépend pas des dimensions. Les dimensions peuvent varier en rapport avec les unités disponibles, les cultures pratiquées, le capital investi. A ce point de vue, il importe peu qu'il s'agisse d'un propriétaire ou d'un fermier ou d'un emphytéote ou d'un usufruitier, puisque le cultivateur est entrepreneur et que le travail est fourni par des membres de la famille.

En conclusion, il nous semble que l'élément distinctif de l'entreprise agricole familiale, pour laquelle il faut réaliser une politique sociale particulière d'intervention qui en favorise la vitalité et le développement, pourrait être le travail manuel et de direction de la famille fourni en quantité en tout cas prédominante sur le travail salarié de l'extérieur, de sorte que le revenu de l'entreprise constitue surtout un revenu de travail familial.

Seul cet élément peut justifier une intervention sociale complémentaire à la charge de l'ensemble des citoyens, puisque l'intervention solidaire de la communauté peut paraître nécessaire quand il s'agit de compléter des revenus du travail, tandis qu'elle peut être simplement utile quand il s'agit de revenus du capital proprement dit.

- c) La fonction de l'exploitation familiale dans l'agriculture moderne : - L'exploitation familiale comme solution de l'antagonisme collectivisme-capitalisme - perspectives et problèmes de la grande entreprise capitaliste à salaires - résultats et difficultés de l'entreprise collectivisée - motifs de préférence pour l'exploitation familiale dans une agriculture en développement.

Certains se demandent si l'agriculture des six pays n'est pas entravée dans son développement par la structure familiale d'un grand nombre d'exploitations agricoles. L'exploitation familiale sera-t-elle un obstacle ou un facteur déterminant de progrès de l'agriculture européenne ?

Nous croyons à l'avenir de l'entreprise agricole familiale en tant que seule solution personnaliste de l'antinomie capitalisme-collectivisme qui constitue le drame de l'agriculture moderne dans le monde entier.

Le rapport direct cultivateur-entreprise et sa liberté de décision sont des facteurs irremplaçables pour la vitalité et le développement de l'exploitation dans l'agriculture de notre temps. Les problèmes et les perspectives de la grande entreprise capitaliste à salariés et les résultats des entreprises collectivisées sont la meilleure raison de notre préférence pour l'entreprise familiale dans une agriculture en développement comme l'est l'agriculture moderne.

Après quarante années d'expériences, l'entreprise collectivisée de type soviétique a dû accuser, de l'aveu même des plus hauts responsables, des déficiences telles qu'elles se passent de commentaires. Et il ne s'agit pas de la crise que connaît l'agriculture dans tous les pays de l'Occident, parce que dans ceux-ci elle est caractérisée avant tout par des excédents de production et des difficultés de marché, tandis que dans les pays à agriculture collectivisée la crise est déterminée par une insuffisance de production.

Dans le domaine des entreprises collectives, il semblerait que le Kibbutz en Israël fasse exception, mais, abstraction faite du développement tout à fait exceptionnel des hommes qui le composent, il semble que ces derniers temps de "moshaw", coopérative d'entreprises individuelles, donne des résultats meilleurs et a des perspectives de développement qui l'amèneront, aux dires de beaucoup, à se substituer au Kibbutz.

De l'autre côté, mais économiquement au même niveau, la grande entreprise à salariés se trouve actuellement en difficulté, notamment à cause du coût de plus en plus élevé de la main-d'oeuvre et,

dans beaucoup de régions, la raison du grave manque de main-d'oeuvre. Les charges sociales qui en augmentent aujourd'hui le coût sont d'ailleurs destinées à s'accroître pour se rapprocher, comme il est logique et souhaitable, de celles des autres secteurs.

Le phénomène ne peut être atténué qu'en partie par le recours à la machine, qui impose toutefois une orientation de l'exploitation basée sur des productions de masse. Mais les statistiques montrent que la consommation de certains types de produits comme les céréales, facilement cultivables à la machine, diminue en faveur d'autres types de production, par exemple des fruits et des légumes, dans lesquels la machine a beaucoup moins de possibilités de se substituer à l'homme. Mais elles indiquent surtout que l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs ne correspond pas à une augmentation quantitative de la consommation des produits agricoles, mais bien à un accroissement surtout qualitatif.

Cette orientation, certainement destinée à s'accroître dans l'avenir, impose un type de production de qualité de plus en plus élevée et, par conséquent, exige, en même temps qu'une main-d'oeuvre très spécialisée et donc de coût élevé, un type d'entreprise agricole dans lequel la responsabilité directe de l'entrepreneur est très grande.

Si l'on ajoute à ces deux facteurs les difficultés qu'offre le processus de plus en plus compliqué de la production agricole, et qui exigent un esprit d'initiative et un effort que seul un travailleur directement intéressé peut fournir, nous croyons pouvoir conclure que seule l'exploitation agricole familiale très spécialisée et complétée par la coopération sera en mesure de satisfaire aux exigences nouvelles. Et cela abstraction faite d'autres facteurs d'ordre sociologique qui d'eux-mêmes recommandent le renforcement de l'entreprise familiale.

Du reste, en Europe occidentale, dans la compétition avec l'entreprise qui emploie de la main-d'oeuvre salariée, l'entreprise agricole familiale donne des preuves de grande résistance, surtout parce que l'objectif de la famille paysanne n'est pas un profit (différence entre le coût de la production et le prix de vente), mais un revenu par unité de travail homme.

L'entrepreneur de l'exploitation familiale, s'il veut atteindre ou augmenter ce revenu, est prêt à fournir plus de travail en quantité et en qualité qu'il n'en fournirait pour obtenir un salaire équivalent. C'est là le prix qu'il est disposé à payer pour sa liberté et son indépendance de décision.

Il faut enfin ne pas oublier que l'entreprise familiale constitue environ 90 % des entreprises agricoles des six pays et, sauf bouleversements politiques profonds non souhaitables, elle est destinée à s'étendre encore. En tout cas, il s'agit d'une réalité à laquelle personne ne pourra s'opposer et dont la politique agricole commune devra, dans ses choix, tenir compte au maximum.

Après ce que nous venons de rappeler progressivement, le besoin de greffer sur la politique agricole commune une politique sociale avancée qui vise à l'égalité des conditions entre les divers secteurs apparaît dans toute son importance.

Précisément parce que l'attitude de l'homme, le stimulant de l'action, l'espérance d'une condition humaine meilleure sont l'élément premier de tout progrès, la politique agricole commune ne pourrait pas devenir efficace si elle devait rester étrangère à l'aspect social et humain des problèmes agricoles.

d) Incidence de l'exploitation familiale sur la réalité socio-économique de l'agriculture européenne :

Incidence numérique et de superficie - incidence productive -
 évolution historique - main-d'oeuvre - structure démographique -
 mobilité sociale - main-d'oeuvre - structure démographique -
 mobilité sociale

Les données relatives à l'incidence de l'entreprise familiale sur la réalité économique des pays de la Communauté sont très rares et loin d'être homogènes. Les données disponibles permettent par ailleurs d'en constater la grande incidence sociologique.

Si nous considérons des exploitations familiales comprenant jusqu'à 20 hectares, nous trouvons que sur un ensemble, pour les six pays, de 11.442.387 exploitations agricoles, 10.561.959, soit 92 % du total, sont comprises dans cette catégorie.

Dans la période d'après-guerre, particulièrement au cours de la dernière décennie, le nombre d'entreprises agricoles familiales a diminué de plus en plus au profit de l'extension de la superficie moyenne.

Uniquement en Italie, par suite de la réforme foncière, la diminution a été relative. Dans tous les autres pays, on a constaté une diminution numérique qui, pour les exploitations de un à cinq hectares, a atteint des pointes de près de 10 % en Allemagne, de 7,7 % aux Pays-Bas et de 24 % au Luxembourg.

Les exploitations de un à dix hectares ont généralement diminué au profit de celles de vingt à cinquante, mais les exploitations de cinquante hectares et plus ont également subi une notable diminution numérique.

Pour l'Italie, on note jusqu'en 1959 une forte augmentation du nombre des exploitations de un à vingt hectares, tandis que le récent recensement de 1961 en cours d'élaboration semblerait accuser un radical renversement de tendance avec une diminution de plus de 347.000 exploitations. On ne dispose pas encore des données précises par catégories de superficies; toutefois, il résulte d'une comparaison approximative et de l'évolution du phénomène des propriétés abandonnées, que la diminution concerne les très petites exploitations.

Le rapport entre la superficie agricole occupée par les exploitations familiales et celle des autres exploitations est différent. Sur une superficie totale de 76 millions, 179.300 hectares (SAU), 51.868.000 seulement, c'est-à-dire 68 %, sont occupés par des exploitations qui peuvent être considérées comme familiales.

La proportion serait peut-être meilleure si, au lieu de la superficie productive, l'on considérait la superficie cultivable, qui est, après tout, celle qui fournit la majeure partie de la production. De toute manière, la proportion est faible et impose de sérieuses considérations sur l'évolution des structures.

Si l'on examine les proportions dans les divers pays, l'écart n'est pas aussi grand qu'en Italie, où plus de 20 % de la superficie agricole sont occupés par les seules exploitations de plus de 100 ha (1).

(1) En Italie, les exploitations allant jusqu'à 5 hectares forment 85 % du total, mais la superficie occupée par ces exploitations n'atteint que 30,5 %, tandis que les exploitations de plus de 100 ha forment 0,4 % du total et occupent une superficie égale à 11 % du total.

Nonobstant cette réalité, une enquête sur les quantités de produits fournis par les entreprises agricoles en tenant compte, évidemment, de l'autoconsommation, serait très intéressante.

En ce qui concerne le nombre des familles de cultivateurs et de leurs membres, on ne dispose pas non plus d'informations précises; mais si l'on examine le nombre des exploitations on peut affirmer que plus des deux tiers des familles qui consacrent leur activité principale à la terre (environ 8 millions) sont des familles de cultivateurs directs.

Les unités actives qui travaillent dans les exploitations familiales s'élèvent à douze millions au moins sur un total de seize millions qui travaillent dans le secteur agricole. C'est un chiffre qui par lui-même permet de constater l'importance exceptionnelle que prend la politique agricole pour la condition humaine de ces travailleurs. Une politique sociale conforme à leurs besoins d'amélioration s'impose de toute urgence.

La main-d'oeuvre familiale diminue progressivement, ce qui favorise la productivité unitaire et réduit le sous-emploi qui a toujours été un des aspects les plus négatifs de la famille de cultivateurs. De 1954 à 1958, les unités actives engagées dans les exploitations familiales ont diminué d'au moins deux millions.

De même, le taux élevé de la natalité, qui avait toujours caractérisé la famille paysanne, s'est réduit notablement et s'est à peu près aligné sur celui de la population urbaine, tandis que dans certaines régions assez vastes il est même inférieur.

Il y a lieu de mentionner aussi le processus de vieillissement et de féminisation des unités actives de la famille de cultivateurs déterminé par l'exode des jeunes; c'est un phénomène observé dans tous les pays, quoique d'intensité différente.

L'abandon de l'exploitation paternelle par un certain nombre d'enfants est tout à fait naturel; l'abandon des exploitations trop petites, qui n'offrent pas de possibilité de vie, est utile et nécessaire, mais la diminution de la jeune main-d'oeuvre destinée à assurer la relève risque de condamner à la ruine les exploitations familiales.

e) Caractéristiques typologiques de l'exploitation familiale dans les pays membres

Evolution historique - transformation du mode de vie de la famille agricole - caractéristiques et traditions - comportement sociologique - le problème des jeunes.

L'histoire de l'agriculture reste à écrire. Il faut surtout écrire l'histoire des peines, des renoncements et des sacrifices de la famille paysanne.

Dès les premiers temps qui suivirent l'époque pastorale, le rapport homme-terre a pris la forme de la culture d'un terrain à laquelle coopérèrent les membres de la famille et de l'exploitation en commun, avec les autres membres du village, de pâturages et de bois.

Avec l'instauration de l'esclavage, des pillages et des guerres de conquête, la grande propriété rurale commence à se répandre; dans presque toutes les civilisations antiques, elle s'accompagne d'une période de dépression pour l'agriculture et d'un début de décadence politique. Il en fut ainsi pour les Babyloniens, pour les Grecs et d'une manière toute particulière pour les Romains.

Pendant la première période de son histoire, Rome a une agriculture familiale. Puis les guerres continuelles arrachent les hommes aux champs, les petits propriétaires persécutés et opprimés vont grossir les rangs de la plèbe des villes; la grande propriété rurale labourée par des esclaves se constitue.

Et, comme frappée par une Némésis historique, l'agriculture commence à déchoir. Après la dure parenthèse médiévale de la servitude de la glèbe, l'agriculture familiale connaît une subite floraison avec la Commune libre. Mais à l'avènement des seigneuries la grande propriété rurale reprend toute sa vigueur et lie l'homme à la terre, non comme dominateur, mais comme serf.

Enfin, au XVIIIe siècle - bien que dans une mesure différente d'un pays à l'autre - a commencé le processus de libération qui disloque les fiefs et, surtout au cours des cent dernières années, avec l'épanouissement progressif des libertés démocratiques, ébrèche peu à peu les grandes propriétés rurales et détermine la formation de propriétés familiales qui représentent aujourd'hui, numériquement, 90 % des entreprises agricoles des six pays.

Mais ce fut un processus lent, entrecoupé d'agitations, de révoltes et de tentatives répétées de réforme foncière; ce fut un arrachement, morceau par morceau, de minuscules lambeaux de terre à la grande propriété qui ont coûté d'inénarrables sacrifices à des générations entières.

Celui qui regrette justement de nos jours l'émiettement et la fragmentation ne doit pas oublier ce processus de formation ni un autre élément important, à savoir que ce furent toujours les terres les moins bonnes qui parvinrent entre les mains des cultivateurs, leurs exploitations ayant dû se circonscrire aux zones difficiles de montagnes et de collines.

De nos jours, l'exploitation agricole familiale dans les pays de la Communauté est très variée et différente selon les régions.

Celui qui veut en étudier les problèmes et les caractéristiques se heurte donc à la difficulté résultant des situations très différentes, déterminées par l'extrême variété du milieu agricole, des origines ethniques ou de l'expérience historique. Qu'il suffise de penser à l'orographie tourmentée de certains de nos pays, dont les trois quarts de la superficie sont couverts de montagnes et de collines, au climat très différent, aux différenciations culturelles, allant de la culture de type nordique des exploitations alpines aux cultures tropicales (coton) de Sicile; qu'il suffise de penser aux modes d'exploitation, alors qu'on passe alternativement des régions des immenses propriétés rurales aux régions de petites propriétés émiettées jusqu'à l'absurde.

Il résulte de tout cela des situations sociales très différentes. Le cultivateur méridional a des problèmes et une psychologie bien différents de ceux du cultivateur ou du fermier de certaines régions du Nord qui possède son propre tracteur, sa maison et a reçu une bonne instruction. Le petit cultivateur de Calabre ou de Sardaigne qui récolte peu de quintaux de froment par hectare de son petit champ plein de pierres a une psychologie bien différente et des problèmes fort différents de ceux de l'éleveur hollandais qui exporte de la volaille et des oeufs.

Ainsi, à côté de régions agricoles où le progrès technique et social a pénétré dans toutes les manifestations les plus modernes, il y en a d'autres où le maigre processus de production se déroule en suivant encore des traditions séculaires dans des milieux privés de tout confort moderne.

Il s'y ajoute les différences de contrats, l'isolement qui sépare de la communauté sociale certaines régions pendant des saisons entières, les difficultés qui entravent dans le monde rural la rapide assimilation des progrès techniques et sociaux qui déterminent l'élévation humaine en général, et l'on comprendra pourquoi il faut affronter aujourd'hui tant de situations différentes, chacune desquelles a ses exigences particulières.

Toutefois, en dépit de cette extrême variété, l'entreprise familiale européenne est caractérisée par un processus uniforme de transformation qui comprend toute la gamme de ses composantes, fût-ce avec une intensité différente.

Des traditions séculaires, des coutumes, des habitudes et des conceptions de vie sont en train de s'écrouler sous le souffle d'idées nouvelles que la nouvelle génération introduit avec ardeur dans l'espoir d'une vie meilleure.

Les moyens de transport modernes, les contacts plus fréquents avec la ville, la presse, la radio, le cinéma, l'instruction plus généralisée, surtout celle dispensée par les écoles d'agriculture et l'école populaire, l'activité syndicale et politique rompent l'isolement traditionnel et unissent, fût-ce même imparfaitement, les ruraux à l'évolution du monde.

Les effets sur les moeurs, sur la moralité de la famille, sur la conception de la vie se remarquent déjà, mais se manifesteront très fortement dans quelques années pour la nouvelle génération.

La famille patriarcale s'est dissoute partout et les rares cas qui subsistent sont des exceptions de peu d'importance.

Quand ils se marient, les jeunes tendent à fonder une famille pour leur propre compte, même s'ils restent dans l'exploitation.

Dans les pays les plus avancés dans ce processus, la loi est aussi intervenue pour sanctionner les nouvelles caractéristiques des rapports entre père et fils.

Le "salaire différé", par exemple, risque de transformer le classique rapport de continuité et de collaboration absolue entre père et fils en un rapport para-salarial. Le droit de préemption réservé à certains enfants, la remise anticipée de l'exploitation par le père au fils au moment où le père prend sa retraite, la présence active des enfants dans les organismes économique-administratifs souvent à la place des pères, la conduite, par les fils, des machines de l'exploitation et leur plus grande réceptivité pour les nouveautés techniques dans le secteur de la production, transforment le rapport de hiérarchie absolue et quasi dictatoriale ayant toujours existé entre père et fils en un rapport de collaboration et de cogestion.

Ce n'est pas que les oppositions entre parents et enfants n'existent pas. Elles s'accroissent même plutôt, mais seulement comme phase de transition vers l'instauration d'une collaboration sur un pied d'égalité, ce qui est tout à fait différent de l'obéissance filiale absolue en vigueur dans la famille patriarcale.

D'autres éléments de modification résultent du pénible exode rural des jeunes qui recherchent un travail nouveau et plus stimulant, ainsi que de l'émigration. De là l'importance prédominante que la jeunesse paysanne prend dans le cadre sociologique rural et, qu'il me soit permis de le dire, économique et politique en général.

L'évolution de l'exploitation agricole familiale est directement conditionnée par le comportement des nouvelles générations et les perspectives, quoique pour l'heure sur un espace limité, sont nettement positives.

Il est donc important de connaître les problèmes de la jeunesse rurale, parce que le potentiel de transformation qui existe dans les nouvelles générations paysannes est si prononcé que, beaucoup plus tôt qu'on ne le pense, le milieu et la famille des cultivateurs auront les caractéristiques que les jeunes leur impriment aujourd'hui.

f) Les perspectives de développement et de changement.

Tendance à l'augmentation en pourcentage de l'exploitation familiale, diminution numérique et extension des superficies - modernisation de la technico-productive, tendance à l'association - union coopérative inter-exploitations à cycle complet - aspects atypiques de l'exploitation familiale de l'ouvrier-cultivateur.

En ce qui concerne le développement futur de l'exploitation familiale, la tendance de ces dernières années révèle que l'on va vers une extension de plus en plus grande de ce type d'exploitation qui, de tous les types d'exploitations agricoles, est celui qui rencontre le plus la faveur des cultivateurs. L'exploitation familiale, comme le démontre du reste l'expérience américaine, constituera encore longtemps le type le plus fort et le plus répandu d'entreprises agricoles en Europe occidentale.

Les statistiques révèlent que dans tous les pays (sauf l'Italie jusqu'en 1955) le nombre des exploitations allant jusqu'à cinq hectares de superficie est en diminution. Par contre, dans celles de 5 à 10 hectares, il y a une diminution en Allemagne et au Luxembourg et une augmentation en Belgique, aux Pays-Bas et en Italie. Enfin, l'on constate une augmentation générale pour celles de 10 à 20 hectares. Malheureusement, on ne dispose pas de données relatives à l'accroissement des superficies moyennes des exploitations familiales, mais il semble logique de conclure à cet accroissement, compte tenu de la diminution numérique des exploitations de moins de cinq hectares et de celles de plus de cinquante hectares, ainsi que de l'augmentation des superficies moyennes des exploitations sur le plan national.

VARIATION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

Pays	Années	1-5 Ha	5-10 Ha	10-20 Ha	20-50 Ha	50-100 Ha	100 Ha et plus	Total	Ha par exploitation
1. Nombre d'exploitations									
Allemagne (R.F.) (1)	(4) 1949	863.585	404.534	256.840	112.700	12.719	3.049	1.653.427	8,0
	1959	699.683	361.985	279.501	119.138	13.443	2.795	1.476.545	8,9
France	(5) 1942	621.676	508.258	544.225	382.870	78.216	26.232	2.161.477	(5) 16,0
	(6) 1955	640.839	470.763	530.048	373.810	74.747	20.225	2.110.432	(6) 15,2
Italie (3)	1947	(7) 3.747.192	330.733	(8) 192.815	(9) 60.874	28.381	21.396	4.381.391	(10) 4,7
	1955	(7) 3.957.422	376.703	(8) 213.267	(9) 62.626	28.400	19.228	4.657.646	(10) 4,4
	1961	-	-	-	-	-	-	4.310.134	6,09
Pays-Bas	1950	101.737	64.275	48.693	24.521	1.968	165	241.359	9,5
	1959	87.726	62.206	53.884	24.464	1.872	160	230.312	9,9
Belgique	1929	194.914	56.311	27.882	10.666	2.026	464	292.263	6,1
	1950	147.599	58.307	32.489	11.454	1.785	311	251.945	6,8
Luxembourg	1950	5.532	2.844	3.270	1.792	131	9	13.578	10,4
	1959	3.135	1.989	2.824	2.201	159	10	10.322	13,4
2. Variations en pourcentage (11)									
Allemagne (R.F.) (1)	1949-59	- 9,5	- 5,3	+ 4,4	+ 2,9	+ 2,8	- 4,2	- 5,3	
France (données non comparables) (cf notes 5 et 6)									
Italie (3)	1947-55	+ 5,6	+ 8,7	+ 6,6	+ 1,8	+ 0,0	- 3,1	+ 6,3	
Pays-Bas	1950-59	- 7,7	- 1,8	+ 5,9	- 0,1	- 2,8	- 3,0	- 2,5	
Belgique	1929-50	- 5,8	+ 0,8	+ 3,9	+ 1,8	- 2,7	- 7,5	- 3,3	
Luxembourg	1950-59	-24,1	-16,7	- 7,5	+12,7	+11,9	+ 6,1	-13,3	

Notes à la page suivante

V/VI/4814/61-F

- NOTE : (1) Y compris la Sarre.
- (2) Toutes les données relatives aux superficies concernent la superficie totale de l'exploitation.
- (3) Estimation de la propriété terrienne privée (la propriété des organismes publics étant exclue); le nombre d'exploitations est plus élevé que celui des propriétés parce qu'une propriété peut administrer plusieurs exploitations.
- (4) Sarre = 1948.
- (5) Superficie complète d'exploitation, bois compris; sans l'Alsace-Lorraine et la Corse.
- (6) Sans les bois et la superficie non cultivée.
- (7) Catégorie de superficie des propriétés terriennes de 0,5 à 5 hectares.
- (8) Catégorie de superficie de 10 à 25 ha.
- (9) Catégorie de superficie de 25 à 50 ha.
- (10) Les catégories de superficie commencent à 0,5 ha et non à 1 ha.
- (11) Calculées sur la base de moyennes quinquennales.

Source : Office Statistique des Communautés Européennes.

Dans plusieurs pays, le processus d'accroissement des superficies des entreprises familiales rencontre des difficultés considérables.

Le prix élevé de la terre, le caractère arriéré de certaines formes de contrat, l'absence de dispositions relatives à la prélation, rendent difficile le passage de la terre aux mains des cultivateurs.

Il faut mettre en oeuvre une politique qui maintienne le prix de la terre dans des limites tolérables et fournisse les capitaux nécessaires à l'achat, avec un faible taux d'intérêt et un remboursement par annuités sur une longue période, une politique qui favorise le remboursement, instaure le droit de préemption sur l'exploitation paternelle pour un seul fils et réserve enfin aux seuls cultivateurs ou à leurs coopératives l'achat des terres qui deviennent peu à peu disponibles. Il faudra surtout instaurer pour l'affermage une juste redevance qui maintienne le coût de l'affermage, tout au plus dans les limites d'un intérêt correspondant à la valeur du fonds. Cela favoriserait l'adaptation progressive de l'exploitation à la capacité de travail de la famille.

Une contribution ultérieure à ce processus sera certainement apportée par l'exode ininterrompu des unités actives de l'agriculture, exode qui est destiné à s'accroître (en Italie, on calcule, par exemple, que l'on pourra passer des six millions deux cent mille unités actives actuelles à pas plus de quatre millions deux cent mille en 1975) par suite de l'état d'esprit qui se manifeste parmi les jeunes. La grande majorité de ceux-ci n'est pas satisfaite de son travail et dès qu'elle en aura l'occasion, elle abandonnera la terre.

En effet, on peut compter qu'au cours des dix dernières années, au moins deux millions d'unités actives ont abandonné les exploitations agricoles; on prévoit une diminution supplémentaire au cours de la prochaine décennie.

Actuellement, ce phénomène est en soi substantiellement positif et physiologique, mais si l'on ne réalise pas une sélection par laquelle ce sont les moins doués qui s'en vont (contrairement à ce qui se passe aujourd'hui), comment pourra-t-on affronter le processus de modernisation et de rationalisation dont a besoin une grande partie de notre agriculture familiale ? En effet, ce sont toujours les jeunes qui s'en vont et souvent des familles de cultivateurs restent sans continuateurs. Dans beaucoup de régions se manifeste ainsi un processus accentué de féminisation et de vieillissement qui n'est nullement positif.

Toutefois, il continuera de s'agir d'un des groupes sociaux les plus importants, surtout si l'on tient compte de la proportion - plus élevée que dans les milieux urbains - des personnes âgées qui ne sont plus en mesure de produire et qui sont à la charge de ce groupe.

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIMAIRE
DES PAYS DE LA CEE (en milliers) (2)

Année	Allemagne (1)	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas hommes- années(3)
<u>1. Emploi total</u>						
1954	4.575,6	358,3	5.251	6.843	32,3	498
1955	4.154,6	356,1		6.884	32,3	489
1956	4.357,5	351,7		6.341	32,1	480
1957	4.295,2	348,9	4.820	6.260	31,8	470
1958	4.220,0	347,6		6.247	31,7	463
Ind.58 (54=100)	92	97	-	91	98	93
<u>2. Salariés</u>						
1954	871,9	29,1	1.221	1.828	2,7	124
1955	823,9	28,3	1.157	1.668	2,3	123
1956	783,8	27,2	1.101	1.744	2,1	121
1957	773,8	27,0	1.083	1.673	1,8	118
1958	756,3	26,8	1.068	1.662	1,7	116
Ind.58 (54=100)	88	92	87	91	63	94
<u>3. Non salariés</u>						
1954	3.703,7	329,2	4.030	5.015	29,6	374
1955	3.630,7	327,8		5.216	30,0	366
1956	3.573,7	324,5		4.597	30,0	359
1957	3.521,7	321,9	3.737	4.587	30,0	352
1958	3.463,7	320,8		4.585	30,0	347
Ind.58 (54=100)	94	97	-	91	101	93

NOTE à la page suivante

Source : Office Statistique des Communautés Européennes, Annexe statistique au rapport sur l'évolution de l'emploi dans les Etats membres, de 1954 à 1958.

- (1) La Sarre incluse.
- (2) Par emploi, on entend l'ensemble des personnes en possession d'une occupation à titre d'employeur, de travailleur indépendant, de salarié ou de membre de la famille, à l'exclusion des militaires. Les chômeurs ne sont pas compris. Le secteur primaire comprend l'agriculture et les activités assimilées (c'est-à-dire forêts, chasse, pêche).
- (3) L'unité homme-année correspond à l'activité d'une personne qui travaille toute l'année (en moyenne 300 jours de travail) sans tenir compte du nombre d'heures de travail par jour.

II

II. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE.

Les difficultés du milieu - la durée - le caractère pénible - le travail des enfants et des personnes âgées - morcellement et rattachement des terres - la mécanisation et l'automatisation - l'organisation rationnelle des opérations d'exploitation - union coopérative pour les opérations culturales - assistance et vulgarisation technique - sécurité et hygiène - le travail de la femme - le travail de direction - les activités extra-agricoles complémentaires - le temps libre.

La cause du malaise qui existe dans beaucoup de familles de cultivateurs est certainement imputable non seulement au faible revenu, mais encore aux conditions dans lesquelles se réalise l'activité agricole.

Dans une exploitation agricole, tous sont contraints au travail. Le père ou les enfants dans la plénitude de leur vigueur physique, mais

également l'épouse, qui devrait entretenir la maison, l'aïeul, qui devrait vivre de sa pension, ou l'enfant, qui devrait étudier et jouer.

Le travail des champs, harcelant et accablant en été, diminue en automne jusqu'à devenir calme en hiver, mais ne cesse jamais parce que, même lorsqu'il n'y a plus de travaux pénibles ou qu'ils se ralentissent, il y a toujours l'étable ou le chai à nettoyer, les outils à réparer, les fossés ou les terres défrichées ou le verger à entretenir.

Dans l'exploitation agricole, le travail ne finit jamais, de sorte que tout moment soustrait aux opérations normales d'exploitation, fût-ce même pour accomplir les tâches les plus nobles, semble un temps précieux soustrait à une obligation impérieuse envers la famille.

Le temps qui n'est pas directement lié au travail est, en effet, souvent jugé dans nos familles comme du temps perdu ou la manifestation d'une insuffisante volonté de travailler. Qu'on pense à tous les reproches des membres de la famille que subissent les jeunes cultivateurs et au nombre d'heures qu'ils doivent soustraire au sommeil pour pouvoir suivre un cours ou assister à un congrès, tandis que pour le jeune ouvrier ou employé tout cela ne représente que la renonciation à ses loisirs.

Mais peut-être que seul celui qui endure quotidiennement ces fatigues qui accompagnent le cultivateur avec une exaspérante continuité depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil, celui qui depuis l'enfance, où il conduit les boeufs dans le sillon, jusqu'à la vieillesse où il enfonce pesamment la bêche dans la terre pour se faire pardonner le morceau de pain qu'il mange, peut se rendre exactement compte de ce que signifient les travaux des champs.

Sans horaire fixe, mais lié à la terre et à la fatigue depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil - et certains jours d'été ce sont même treize, quatorze heures continues - sous la gelée ou la canicule, sous le vent et la pluie, toujours inquiet dès qu'un nuage pointe à l'horizon ou quand les cultures meurent de soif, le paysan se demande pourquoi d'autres travailleurs gagnent plus que lui pour une peine moindre et connaissent des heures et des journées libres à consacrer au repos et aux loisirs, sans obsédante préoccupation des travaux qui ne peuvent attendre et qu'il faudra effectuer la nuit ou durant les jours fériés.

.../...

Cette fatigue exaspérante, monotone, continue, est aggravée par l'étroitesse du milieu dans lequel le cultivateur doit se mouvoir. Toujours les mêmes visages, les mêmes rencontres, les mêmes conversations; il n'y a pas d'évasion, de nouveauté; il n'y a pas le mouvement varié de la foule de la ville, la vitrine brillante, l'affiche criarde, l'occasion de s'instruire et de progresser.

Il y a, au contraire, la sueur, la poussière, la boue, le froid qui engourdit, la soif qui déprime, la vieille maison et la solitude, tandis que les activités extra-agricoles permettent la tiédeur du chauffage central ou la fraîcheur de l'air conditionné, un horaire précis et défini, les vacances d'été, la certitude du revenu.

Sur le plan psychologique, la dure réalité du travail dans l'exploitation agricole crée, surtout chez les jeunes gens et les jeunes filles, la conviction que celui qui travaille la terre se trouve dans une condition d'infériorité morale et économique dont il faut sortir dès que s'en présente la possibilité.

Le manque d'instruction, le faible revenu économique, la formation professionnelle insuffisante ou nulle dans lesquels on a toujours cru pouvoir laisser vivre les paysans, le peu de considération qui leur a été manifestée par les autres classes, sont, tous, des motifs qui expliquent et justifient cet état d'esprit.

Une transformation totale s'impose à ce point de vue. Il faut organiser un type nouveau d'entreprise; hautement mécanisé, coordonné sur le plan économique et de la production, assuré d'une protection sociale complète et appropriée qui réduise la fatigue et le poids de la fatigue, de sorte qu'il reste un minimum de temps libre et que les heures de travail soient limitées le plus possible : le plus possible puisque le rythme est inévitablement imposé par les saisons et par la matière vivante que sont la terre, les plantes et les animaux.

Dans ce nouveau type d'entreprise, où la machine et l'organisation du travail multiplieront la capacité de travail de l'homme, le travail de la femme et des enfants devra être éliminé progressivement.

La femme aidera toujours son mari dans les champs, mais la mère doit pouvoir être épouse et mère avant tout et non ouvrière de l'exploitation. Les enfants fréquenteront l'école primaire au moins jusqu'à l'âge de 14 ans et recevront ensuite une formation professionnelle.

Il n'est pas juste que pour le démarrage et le développement d'une exploitation on compte sur le travail que peuvent fournir les enfants.

Cette mentalité étant très répandue, l'instruction a été refusée à trop d'enfants des campagnes, le libre choix de la profession a été empêché. Trop nombreux sont ceux qui n'ont pas pu réaliser leur propre idéal de vie parce que leurs parents ont dû ou voulu les faire travailler depuis leur plus tendre enfance.

La fragmentation des terres, caractéristique des exploitations familiales, ne contribue pas peu à accroître les difficultés du travail.

Atteindre les nombreux petits lopins de terre de l'exploitation constitue une perte de temps qui, en termes monétaires, prend une valeur considérable et surprenante. Ce phénomène est non seulement un obstacle à la mécanisation et à l'organisation de la production, mais il cause surtout un accroissement considérable de la fatigue.

Certains pays ont procédé activement au remembrement dont le coût s'est révélé très élevé, même s'il a été compensé par une plus grande productivité des terres remembrées.

Des résultats appréciables ont été obtenus surtout dans les collines et les montagnes, où le fractionnement est normalement plus poussé.

Des expériences de remembrement des terres de villages entiers au moyen de la gestion communautaire des pâturages et des élevages, ce qui a pour effet de libérer des unités actives pour le tourisme ou l'émigration, ont donné des résultats extrêmement positifs. Il faut donc favoriser tout effort dans ce sens, et préparer les instruments législatifs pour accélérer cette évolution.

Il faut réaliser le remembrement des terres dans tous les villages avec des moyens suffisamment abondants, favoriser les échanges au moyen d'exonérations fiscales, empêcher des fractionnements ultérieurs par des restrictions légales.

Les avantages seront considérables du point de vue de la mécanisation, de la productivité, de la réduction des coûts, de la moindre perte de temps et de la fatigue moindre puisque de longues marches seront évitées.

Une certaine contribution pourra venir de l'exode même qui laissera libres beaucoup de terres et favorisera donc un processus de remembrement qui devrait néanmoins être facilité par une législation spéciale qui réserverait l'achat des terres disponibles à ceux qui cultivent déjà une autre terre.

D'autres avantages pour la diminution de la fatigue dans le travail agricole viendront de l'union coopérative pour les principales opérations culturales. La possibilité de disposer des machines agricoles également dans les exploitations familiales éliminera beaucoup de travaux fatigants (qu'on pense au houage, aux traitements anti-parasitaires, au fauchage), tandis que la disponibilité de petits moyens de transport (motoculteurs, motoscooters, tracteurs) réduira l'inconvénient des distances.

La mécanisation, centre moteur pour l'accroissement de la productivité et la réduction de la fatigue, sur laquelle convergent les espoirs des techniciens et des cultivateurs, ne semble toutefois pas avoir apporté tout ce que l'on attendait d'elle. Le manque de machines spécialement étudiées pour l'exploitation familiale, qui sont nées de la collaboration entre les inventeurs et les opérateurs agricoles pour répondre effectivement aux besoins particuliers de ceux-ci, a conduit à l'utilisation de machines souvent inappropriées ou d'emploi antiéconomique.

Afin d'amortir leur coût élevé, le cultivateur a fini, dans beaucoup de cas, par se soumettre à un rythme de travail très intensif (jusqu'aux ensemencements, labourages et fauchages nocturnes à la lumière des phares du tracteur) qui, au lieu de diminuer la fatigue, a rendu l'homme de plus en plus esclave de la machine. Il faut donc préparer des instruments de recherche pour avoir des machines adaptées à toutes les opérations culturales, promouvoir le développement des coopératives de matériel agricole qui puissent utiliser d'une manière économiquement commode les machines importantes, mais surtout mener une action en vue de la réduction des prix des machines.

L'accroissement considérable de la productivité dans le processus industriel s'est traduit par une augmentation des profits du capital et des salaires; bien peu de choses ont été utilisées à l'effet de réduire les prix des produits indispensables à l'agriculture pour l'amélioration du revenu. Pour une question de justice distributive, aussi bien que pour un développement général harmonieux, il est également nécessaire de parvenir à réduire les prix des machines agricoles.

L'élément décisif du poids du travail agricole réside toutefois dans son organisation plus rationnelle. Il s'agit de prédisposer de manière organique le temps, la main-d'oeuvre et les machines disponibles dans l'agriculture. Etablir une succession rationnelle des opérations culturales entre elles et en relation avec les exigences des élevages, de la commercialisation des produits, de l'obtention des moyens de production, des tâches administratives, familiales et sociales.

L'entreprise familiale est un petit monde en miniature, difficile à gouverner, parce qu'il a les difficultés de tous les autres secteurs, mais non leurs disponibilités en hommes, en instruments, en capitaux et en stimulants (par exemple le bénéfice du commerce, la situation sociale de la profession libérale, la sécurité de rémunération de l'employé, etc.) C'est pourquoi nous insistons tant pour une politique sociale qui aide à rester à la terre surtout les meilleurs, ceux qui ont des capacités de chef d'entreprise et donc la possibilité de bien faire dans le monde difficile de l'entreprise agricole.

En particulier, la manière d'effectuer certaines opérations et les outillages correspondants doivent être repensés suivant des critères meilleurs que ceux qui nous ont été transmis par nos ancêtres. Les modestes expériences faites jusqu'à présent dans le domaine de la productivité et de l'organisation du travail agricole montrent que beaucoup de travaux actuellement pénibles peuvent être éliminés ou allégés. Que l'on pense, par exemple, à certaines étables modernes où les opérations sont presque complètement mécanisées, à la culture du froment et des fourrages, où la main de l'homme n'accomplit même plus une seule des opérations qui étaient présentées comme des symboles du travail agricole.

Il est vrai que le secteur des cultures maraîchères, viticoles et fruitières reste en grande partie défavorisé. Mais ici aussi, grâce aux houes à moteur, aux désherbants, aux motopompes, beaucoup de progrès ont été accomplis et d'autres le seront encore.

Afin que ce processus s'accélère, il faut que les gouvernements renforcent en hommes et en moyens leurs organismes de recherche et d'assistance aux cultivateurs.

Certaines découvertes précieuses pour la productivité et l'élimination de la fatigue restent souvent confinées dans quelques exploitations, alors qu'elles pourraient se répandre et multiplier leurs effets bienfaisants. Au surplus, l'agriculture n'a pas, comme l'industrie, une capacité économique qui lui permette d'effectuer les recherches scientifiques nécessaires pour son propre compte et elle ne profite pas non plus de l'immense oeuvre de vulgarisation qu'accomplit la publicité moderne dans les autres secteurs.

Par contre, tout semble encore à faire dans le domaine de l'organisation du travail et de la production de l'exploitation. Il faut des recherches, des expériences, surtout un vaste travail d'assistance et de vulgarisation technico-économique en faveur des exploitations et une impulsion à l'union productive.

Les exploitations familiales doivent s'unir et établir des plans de production coordonnés suivant la réceptivité des marchés, la vocation des différents terrains, les disponibilités de main-d'oeuvre, d'outillage et de capitaux.

C'est dans ce sens qu'il faut préparer les jeunes. Il faut les aider en mettant à leur disposition des ressources et une assistance technico-économique, afin que dans leurs cercles, clubs et groupes de recherche ils puissent se livrer à des activités de démonstration et prendre des initiatives qui les prédisposent à collaborer, à agir ensemble, à coordonner leurs besoins et leurs capacités pour le bien de tous.

Ce sera un travail précieux pour mettre fin à l'isolationnisme sévère des cultivateurs et les habituer à la vie en commun démocratique que les futures structures des marchés agricoles semblent exiger avec de plus en plus de force.

Le plein emploi des unités actives disponibles est certainement une des nécessités les plus urgentes de l'entreprise familiale.

La faible productivité et le maigre revenu par tête que révèlent les statistiques relatives aux exploitations familiales sont sûrement aussi imputables à ce facteur connexe à l'insuffisance de superficie, à la faible mécanisation et aux méthodes culturales dépassées.

D'autre part, la famille est une entité en perpétuel changement et on ne peut adapter constamment l'exploitation à ses capacités de travail, parce que les travaux agricoles requièrent normalement seulement des tâches saisonnières : ne serait-ce que pour des raisons climatiques il restera toujours des périodes creuses.

L'exode a déjà diminué dans beaucoup de régions les aspects les plus graves du phénomène, mais cette carence structurale est trop intimement liée au processus de la production pour que l'on puisse en venir à bout facilement.

Toutefois, l'on pourrait pallier cet inconvénient dans une large mesure par exemple par la décentralisation vers des zones rurales de petites industries accessoires qui organiseraient des cycles de travail plus intenses dans les moments de plus faible occupation agricole.

La sécurité et l'hygiène du travail agricole semblent secondaires, mais ont au contraire une importance que seules les statistiques des accidents révèlent complètement.

Outre les incidents normaux qui peuvent avoir lieu dans les travaux agricoles, les cas assez fréquents d'accidents dans les travaux effectués avec des machines agricoles sont énumérés ainsi que les cas de plus en plus fréquents d'intoxication dans l'emploi des anti-parasitaires.

Sont enfin relevées de nombreuses maladies professionnelles du travail agricole qui se répandent de plus en plus.

Il faut donc un travail actif de prévention des accidents et de formation hygiénique ainsi que la limitation de l'usage de certaines substances hautement toxiques.

Le tableau ne serait toutefois pas complet si nous ne mentionnions pas les activités complémentaires de type artisanal, touristique ou industriel proprement dites qui, surtout en montagne, permettent de compléter le revenu et occupent une partie de la main-d'oeuvre familiale pendant les périodes où les vicissitudes des saisons empêchent un plein emploi agricole. Il semble opportun d'étudier la possibilité de créer, dans les régions où ces activités complémentaires sont généralisées, des sociétés de gestion communautaire des terres avec le passage à plein temps dans les activités touristiques ou industrielles des unités qui se sont rendues libres.

Il s'agit donc d'un aspect dont il est tenu compte, mais avec une perspective précise d'évolution.

III. LES CONDITIONS DE VIE DANS LES REGIONS A AGRICULTURE FAMILIALE

l'habitation - les services domestiques (eau, électricité, appareils électroménagers, appareils audiovisuels) - les services de marché - les moyens de transport - les services culturels (l'accès à l'école, le perfectionnement, etc.) - l'assistance sociale et familiale - la participation à la vie du village - la participation à la vie politique, syndicale et administrative.

Les conditions de vie dans les centres typiquement ruraux sont considérées en général comme particulièrement difficiles et comme l'une des principales raisons de l'exode rural : habitations inadéquates, manque de services essentiels, difficulté d'instaurer une vie sociale suffisamment variée sont les aspects principaux.

La maison représente un point fixe dans la vie d'une famille. Une maison rationnelle, suffisante, accueillante et confortable fait l'objet de l'aspiration, des rêves de tous. Mais à la campagne, la maison est doublement importante, parce qu'elle est étroitement liée à l'entreprise également.

A cet égard aussi, le manque de statistiques nous empêche de fournir des informations précises. Par ailleurs, il est indéniable que de grandes différences existent d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre.

La condition de la maison de campagne est liée surtout aux possibilités de revenu de l'agriculture locale, mais aussi à la tradition et à la maturité sociale de la famille, en particulier de la femme.

Ainsi, il y a des pays ou des régions où la maison de la famille de cultivateurs est dotée du confort le plus complet et répond parfaitement à son objet, soit pour les activités domestiques normales de la femme, soit comme bien de production au service de la productivité de l'exploitation, et il existe des maisons, spécialement dans les régions développées où, au contraire, les conditions de vie qui peuvent se réaliser sont vraiment déplorables : maisons insuffisantes, dépourvues de tout, entassées les unes sur les autres, sans possibilité d'agrandissement, aux murs et aux installations délabrés, où l'homme cherche à se tenir le moins possible et où la femme n'est pas incitée à créer le confort ou à maintenir la propreté, car c'est matériellement impossible.

Une enquête récente parmi les familles de cultivateurs de quelques régions italiennes a révélé que 60 % des maisons de cultivateurs ont plus de 60 ans d'existence, que 8 % seulement sont de construction récente, que 72 % ont besoin de réparations urgentes, que 62 % ne satisfont pas leurs propres habitants, que 90 % des maisons ont besoin d'améliorations. En ce qui concerne les services, 84 % manquent de bain, 40 % d'installations sanitaires et hygiéniques, 15 % de lumière électrique, 59 % d'eau courante. Seulement 40 % disposent d'un réfrigérateur, 4 % de la télévision, 56 % de la radio. Enfin, dans 40 % des maisons, les aliments se cuisent encore uniquement au feu de bois. En 1951, l'indice d'occupation des maisons rurales était encore très élevé en Italie.

Même si au cours des dix dernières années le nombre des nouvelles habitations rurales dans les régions sous-développées du Midi a augmenté de 9 % environ et si des projets pour plus de cent milliards sont en voie de réalisation, la situation est bien loin d'avoir atteint l'équilibre.

En France, suivant les informations fournies au C.O.P.A. (1) l'âge moyen des maisons varie selon les régions entre 137 ans en Normandie et 84 ans dans le Nord. Le pourcentage des maisons construites en maçonnerie varie entre 19 % dans le Nord et 95 % dans le Centre-Ouest. Quant à l'indice d'occupation par pièce disponible, il varie entre 0,74 dans le Sud-Est et 2,13 en Bretagne.

En ce qui concerne les services domestiques, on passe, pour l'électricité, d'un minimum de 1 % des habitations rurales alimentées en électricité en Bretagne à un maximum de 32 % dans la banlieue de Paris.

Pour l'eau courante, les chiffres oscillent entre 3 % en Bretagne et 35 % dans la banlieue parisienne, tandis que pour les installations hygiéniques, on compte que plus de 50 % des habitations en sont dépourvues.

L'habitation de la famille paysanne en dehors des régions évoluées ou à revenus élevés est donc caractérisée par son taux d'occupation élevé, son fréquent état de délabrement ou son besoin de réparations; dans un certain nombre de maisons il y a encore des parties en maçonnerie, elles sont insuffisamment pourvues des services essentiels comme l'eau, l'électricité, les installations sanitaires et hygiéniques; elles sont caractérisées dans les zones de collines et de montagnes par un véritable entassement dans les villages et par un pénible isolement des maisons dispersées.

En présence de ces situations, une véritable politique de la maison rurale s'impose.

Avant tout, il faut des directives claires concernant les méthodes d'installation. Il faut évidemment éviter la "ville

(1) Copies C.O.P.A. Brux. le 5/7/60

paysanne" qui tient le cultivateur loin de la terre, ce qui ne manque pas d'avoir des effets très graves sur l'organisation de la production, mais il faut éviter aussi un habitat si clairsemé qu'il crée l'isolement et rend extrêmement pénible la fourniture des services modernes, de l'électricité, de l'eau courante, du téléphone.

Il manque encore complètement un art de la construction rurale qui soit organique et présente des projets conciliant dans un juste équilibre les besoins de la production, de l'exploitation et ceux d'un confort total pour la famille paysanne, en particulier pour la femme.

Des bureaux d'études spéciaux devraient s'occuper de la question avec la prévoyance nécessaire, afin que soient appliqués dans la transformation des vieilles maisons ou la construction des nouvelles les critères modernes d'un art de la construction fonctionnel et agréable.

Mais il faut surtout les crédits nécessaires à une rénovation générale de la construction. Il faut que soient mises à la disposition des campagnes également les facilités qui existent aujourd'hui pour la construction urbaine de logements populaires dans presque tous les pays. Après tout c'est une question de justice distributive. Il faut des contributions on compte capital et des crédits à faible taux d'intérêt et remboursables par annuités sur une très longue période, afin que leur amortissement soit possible pour l'exploitation familiale.

Des facilités particulières sont prévues pour les jeunes époux qui doivent fonder une nouvelle entreprise. Pour encourager les meilleurs à rester, il faut avant tout leur offrir la possibilité de se créer une famille indépendante quand ils se marient, et la maison est alors l'élément principal. En faveur de ces nouvelles familles qui se mettent en route sur la voie difficile de l'agriculture, il faut faire tous les efforts nécessaires pour secondar leur initiative, parce qu'elles représentent les seules forces capables de créer une agriculture nouvelle.

Mais avec la maison, il faut donner l'eau courante pour l'hygiène de la famille et l'énergie électrique pour utiliser les appareils électro-ménagers, qui évitent tant de fatigue à la femme, et les moyens audiovisuels qui sont le précieux instrument qui fait

participer aussi la famille paysanne, un temps isolée de tous, au progrès du monde.

De même, le téléphone semble particulièrement utile. On a pensé à installer ce service le long des autoroutes, ce qui représente une lourde charge pour le trésor public, pourquoi ne pas faire en sorte qu'au moins chaque groupe de cinq ou six maisons dispose à la campagne d'un poste téléphonique d'où appeler le médecin, le vétérinaire, l'agronome ou le commerçant ? Actuellement, dans les collines et surtout dans la montagne, il faut des heures de marche pour pouvoir atteindre cet instrument qui rend d'innombrables services, et par conséquent une action dans ce sens serait extrêmement utile.

D'autres problèmes importants sont ceux des transports qu'il faut assurer, même quand ils sont antiéconomiques, l'accès à l'école pour les enfants des hameaux et des maisons isolés, le perfectionnement professionnel et culturel, l'assistance sociale spécialisée aux familles, les services sanitaires et, non en dernier lieu, les activités sportives et les loisirs.

Il faut préparer les initiatives nécessaires qui assurent l'égalité au départ entre les familles agricoles et celles des centres urbains pour la satisfaction de tous ces besoins.

La situation actuelle de ces services est gravement déficiente dans les régions insuffisamment prospères, dans les zones de montagnes et de collines. Le mécontentement se répand de plus en plus et la protestation est générale.

Une politique agricole commune ne peut qu'attirer l'attention sur le fait qu'il est indispensable qu'un plan organique destiné à satisfaire tous ces besoins soit prévu et inséré dans les propositions pour la mise en oeuvre de la politique sociale et de la politique des structures. Il faut un effort afin que les Etats, les collectivités locales, les organisations professionnelles et tous ceux qui travaillent dans la communauté rurale préparent les instruments, les capitaux et les hommes pour réaliser ce plan de rénovation, auquel le Fonds social devrait également apporter son aide.

Les collectivités locales, les associations culturelles, sportives, religieuses, professionnelles, les divers organismes mutualistes et économiques devraient préparer, chacun, leur programme de travail en donnant une place maximum aux besoins des

gens de la campagne et en établissant même des plans spéciaux pour rattraper le temps perdu.

Quand on établit des plans de développement régionaux, ces aspects devraient être considérés attentivement et il devrait être fourni des fonds spéciaux pour permettre une généralisation rapide.

En conclusion, il s'agit de faire en sorte que celui qui vit à la campagne puisse, dans la mesure du possible, disposer des services essentiels dont jouit celui qui vit dans les centres urbains.

Il y a toute une tradition et une mentalité à surmonter dans ce sens, parce qu'on a toujours agi comme si celui qui vit à la campagne n'avait pas le désir et le droit de satisfaire les mêmes besoins que celui qui vit en ville. L'heure est venue de prendre des mesures si l'on ne veut pas que, plus tard, les problèmes de la ville s'aggravent également.

Enfin, un aspect très important, mais qui ne peut pas faire l'objet de plans administratifs ou d'interventions de l'Etat, est la faible participation de la famille paysanne à la vie sociale et administrative.

L'absence d'un horaire de travail et donc de temps libre, les rares occasions que la vie isolée de l'exploitation offre pour des contacts avec les concitoyens (dans beaucoup de villages, on se rencontre le dimanche ou au marché hebdomadaire), l'instruction insuffisante et le manque d'informations (que procure, par contre, le travail en commun des ouvriers et des employés) rendent peu aisée la participation des membres de la famille paysanne à la vie administrative, syndicale et politique du village ainsi qu'à celle des associations techniques, culturelles et récréatives.

Tout cela crée entre les paysans et les autres groupes sociaux une césure profonde, cause de nombreuses incompréhensions réciproques: exclusion des cultivateurs des fonctions communales, négligence de leurs besoins, absence d'une contribution de leurs idées et de leur action dans la formulation des thèses politiques.

Dans cette situation, les cultivateurs s'engourdissent dans des positions d'esprit de victime, tandis que de la part des autres il ne peut pas y avoir une obligation vis-à-vis d'intérêts qui ne s'expriment pas par le truchement des instruments normaux actuellement disponibles (présence politique et administrative, vitalité syndicale, "réunion en associations", etc.).

Rompre ce cercle vicieux et donner aux cultivateurs le rôle social qui leur revient doit être la tâche surtout des associations professionnelles et des responsables du gouvernement qui doivent mener une action cohérente de toutes les façons, en ayant recours à des incitations appropriées et en apportant des corrections à la loi pour ce qu'elle conserve encore (et c'est beaucoup) de ce traitement différencié pour les populations rurales.

IV. L'ACCES A L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE.

La succession héréditaire - l'acquisition - l'intervention de l'Etat: directe (réforme agraire, propriété rurale, etc...) et indirecte (crédits facilités, contributions à l'achat, exonérations fiscales) - le bail à terme - facilités spéciales pour les jeunes ménages.

L'accès à l'exploitation par les familles de cultivateurs s'effectue actuellement de quatre manières principales:

- par la succession héréditaire
- par l'achat
- par l'affermage
- par l'intervention directe de l'Etat (réforme agraire, achats et distribution aux cultivateurs, bonification de nouvelles terres et attributions par affermage, etc...).

Pour la succession héréditaire, il existe encore dans quelques pays le droit de tous les enfants à obtenir une part des biens du père; par conséquent, les terres des exploitations familiales continuent à être fractionnées jusqu'à l'in vraisemblable.

L'uniformisation des législations dans ce domaine semble être un simple acte de bon sens.

Reconnaître un droit de préemption en faveur de celui qui reste à cultiver l'exploitation paternelle est également un acte de justice que les jeunes réclament avec insistance parce que, abstraction

faite du fractionnement de l'exploitation qui la rend désormais incapable de constituer l'objet d'une entreprise viable, ils se voyant soustraire (ou doivent racheter) leur instrument de travail, alors que les cohéritiers se sont créés le leur aux frais de la famille dans d'autres secteurs (études, formation professionnelle, etc...).

Il est donc compréhensible que les jeunes y voient une double injustice: premièrement, parce qu'on prive le fils qui est resté de la possibilité d'un travail productif; deuxièmement parce que les cohéritiers viennent partager un bien créé et renforcé non seulement par le travail du père, mais encore par celui du fils.

Il semble logique de reconnaître au fils resté pour cultiver la terre, comme on le fait déjà dans plusieurs pays de la Communauté, un droit de préemption sur l'exploitation paternelle au moins pour une superficie correspondant à l'exploitation familiale et en outre un salaire différé (à partir du service militaire) et des crédits à des conditions particulières (par exemple avec amortissement en 50 ans) pour racheter la quote-part des cohéritiers.

Le besoin de favoriser de toute façon le passage de la terre dans les mains de celui qui la cultive devrait suggérer une série d'interventions des gouvernements nationaux et du Fonds pour les structures.

Colles-ci devraient essentiellement:

- Mettre les cultivateurs en mesure de résister, pour l'achat de la terre, à la concurrence des autres groupes sociaux mieux pourvus de capital;
- Faciliter l'extension des entreprises familiales non viables, mais capables de le devenir;
- Favoriser l'abandon des terres peu productives des montagnes ou des collines pour celles, meilleures, de la plaine que la désertation des campagnes laisse abandonnées;
- Aider spécialement le démarrage d'exploitations gérées par de jeunes ménages, établies rationnellement et réunies en coopératives.

Pour aider les cultivateurs dans l'achat de la terre de manière qu'ils puissent résister à la concurrence, il faut leur accorder des crédits à faible taux d'intérêt (1 %) et remboursables par annuités sur une longue période (30 à 40 ans), de manière qu'ils puissent être amortis sur les revenus de l'entreprise. Ces crédits sont accordés non seulement pour l'achat de la terre, mais encore pour tout ce qui sert à un établissement rationnel de l'entreprise. Très utiles sont aussi les exonérations fiscales, tant sur les actes de mutation que pour les impôts fonciers dans la mesure où elles facilitent la vie de l'exploitation dans une période d'efforts économiques particuliers.

Dans le même dessein, quelques pays ont établi un droit de préemption pour les cultivateurs (et donc aussi pour les fermiers ou les métayers) sur les terres qui deviennent disponibles, tant par abandon que par vente. Ce n'est que si les cultivateurs renoncent, que des acquéreurs d'autres catégories sociales peuvent acheter. C'est un problème délicat parce que les situations sont très différentes d'un pays à l'autre, mais il est certain qu'il s'agit là d'un instrument important et décisif.

Les contrats agricoles ont toujours donné matière à contestation. Depuis l'antiquité (chez les Assyriens et les Babyloniens on trouve déjà les institutions du métayage, de la juste cause permanente, de la redevance équitable), dans le processus de la production agricole, l'interposition entre la terre et l'homme qui la cultive, de formes contractuelles qui de quelque façon soustraient une partie du revenu de la terre, a été à l'origine d'oppositions, d'exploitations, de luttes parfois sanguinaires et de réformes.

Pour l'entreprise familiale, la forme la plus intéressante est certainement l'affermage répandu dans tous les pays, mais surtout en Belgique (67,9 % des superficies cultivées), aux Pays-Bas (53,1 %) et en France (38 %).

Tout en considérant comme la forme préférable en tout cas celle qui concentre dans le noyau familial même la propriété, la gestion et le travail, nous reconnaissons toutefois, soit comme phase de passage à la propriété, soit - dans et à des conditions déterminées - comme forme autonome d'accès à la terre, l'affermage également.

Il doit cependant être caractérisé par la garantie d'une longue durée et par l'équité de la redevance.

Dans les pays où il existe de vastes terres disponibles, des redevances qui ne représentent qu'un modeste intérêt et une formation professionnelle très répandue, l'affectation des terres cultivables pourrait aussi constituer une forme plus moderne et plus souple pour adapter l'entreprise à la capacité de travail de la famille ou aux modifications de la culture.

Ce que l'on réalise dans certaines parties fortunées du monde, où le cultivateur dispose de plus de terres qu'il n'en peut cultiver, de manière à adapter cette étendue de terres aux cultures, au marché et aux moyens d'exploitation dont il dispose, pourrait être réalisé en Europe au moyen de l'affectation.

Mais actuellement, la réalité est bien différente et dans beaucoup de régions la demande de bonne terre est encore supérieure à l'offre.

Grands restent pourtant les besoins de base qui font l'objet des aspirations de milliers de familles de cultivateurs qui louent la terre.

Le premier est une durée du bail suffisante pour permettre non seulement un cycle normal de production, mais encore pour récupérer utilement les investissements et pouvoir effectuer toutes les améliorations nécessitées par une entreprise moderne.

Pour des raisons sociales, il faut qu'à l'échéance il n'y ait pas de résiliation, si ce n'est pour des causes justes et prédéterminées.

L'assurance de pouvoir rester sur le fonds, s'il n'est pas commis des actes qui rendent impossible la continuation du rapport, est un élément de stimulation indispensable pour mettre en oeuvre des plans de développement à long terme et éviter des cultures de rapine.

Un second point est que la redevance doit être fixée de manière à ne pas compromettre dès le début les résultats économiques de l'entreprise et doit être immédiatement, dans une mesure suffisante, réduite, quand un développement négatif accentué des cultures et des élevages fait baisser la production sensiblement au-dessous de la

moyenne.

Une dernière considération enfin concernant les améliorations qui doivent, lorsque c'est nécessaire, être rendues obligatoires (avec priorité pour la maison d'habitation et les bâtiments ruraux) de manière à permettre, outre l'usage conforme à la destination originale, l'adaptation aux exigences de la technique et de la culture rationnelle.

Une harmonisation progressive des dispositions contractuelles dans les divers pays semble donc souhaitable en tant que point précis de la politique sociale commune qui doit être instaurée dans la CEE.

Méritent une mention distincte les autres formes de contrats comme certains colonages partiaires, prestations perpétuelles, baux emphytéotiques, etc..., qui subsistent encore dans quelques régions sous-développées. Pour elles, il n'y a qu'à souhaiter l'intervention de la loi, qui les supprimera, toutefois avec la gradualité nécessaire.

Pour le métayage, par contre, qui constitue un problème brûlant presque exclusivement en Italie, les avis sont très divers.

Il en est qui en souhaitent tout simplement l'abolition par la loi du métayage, d'autres, au contraire, en reconnaissent encore comme valables - là où il trouve sa place économique au prix d'un profond remaniement devenu nécessaire - les traditionnelles valeurs de la collaboration entre le capital et le travail.

En ce qui concerne les interventions directes de l'Etat, qui distribue aux cultivateurs des terres qu'il a obtenues de diverses façons (expropriation, achat, bonification, etc...); l'action a été extrêmement variée jusqu'à présent, même à l'intérieur de chaque pays, et a toujours été commandée par des exigences particulières.

Il y a eu des expropriations pour cause de réforme agraire (Italie), des achats de grandes propriétés qui ont été partagées pour constituer des exploitations familiales (Italie, Allemagne, France), la bonification de terres marécageuses et saumâtres et la distribution de propriétés rurales à des familles (Italie, Pays-Bas, etc...), enfin des achats et des attributions pour compléter et "arrondir" les exploitations existantes.

En ce qui concerne ce point, nous observerons seulement que quand les situations sont telles que l'évolution ne s'effectue pas d'elle-même, l'intervention de l'Etat est juste et nécessaire.

Pour aider enfin les jeunes familles, il serait souhaitable que dans tous les pays soient mis en oeuvre des plans organiques d'assistance et de développement pour les entreprises créées par les jeunes ménages, réunies en coopératives et établies selon les critères les plus rigoureux de la technique et de l'économie.

Celles-ci pourraient devenir les entreprises-pilotes de l'agriculture familiale moderne souhaitée par tous, mais qui ne peut devenir une réalité si des stimulants et des exemples concrets n'en favorisent pas le développement.

V. LE REVENU DANS L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE

productivité - revenu et vie sociale - déséquilibre et égalité entre les catégories - égalité des charges sociales - la décentralisation industrielle - la sauvegarde du revenu - le revenu minimum garanti - la protection contre les calamités atmosphériques - l'intervention corrective de l'Etat.

Le revenu est certainement un élément essentiel pour une vie sociale ordonnée de la famille paysanne. Prix, coûts de production, entreprise viable, en sont les composantes principales, mais constituent un sujet qui déborde le présent rapport, dans lequel, par conséquent, seront indiqués seulement quelques points qui touchent de plus près les aspects sociaux.

L'aspiration la plus profonde des cultivateurs européens à notre époque est l'aspiration à l'égalité du revenu par tête avec les autres secteurs de la production pour des catégories analogues.

Une égalité des conditions générales de vie, s'entend, mais dans laquelle le revenu est l'indice principal. Tel est l'objectif visé par l'action syndicale de toutes les organisations professionnelles agricoles européennes et c'est dans cette direction qu'ensemble s'orientent les politiques agricoles des divers gouvernements et en particulier les plans spéciaux d'intervention ("Loi d'orientation" en France, "Plan Vert" en Allemagne, "Plan Vert" en Italie, etc...).

La politique agricole commune, comme il est affirmé dans les "propositions de la Commission pour l'élaboration d'une politique agricole commune", s'est également fixé cet objectif et la politique sociale devrait évidemment apporter une contribution décisive pour l'atteindre.

La politique sociale agricole peut en effet accomplir une tâche fondamentale de transfert de revenu en faveur de la famille paysanne, de correction et de complément des insuffisances actuelles et futures, de création du revenu minimum vital qui fait l'objet des aspirations de tous les cultivateurs.

Une composante essentielle de la fixation du revenu est la productivité unitaire.

C'est une conviction générale que dans l'exploitation agricole familiale l'unité active de main-d'oeuvre produit moins que dans une exploitation de grandes dimensions. Et les statistiques semblent confirmer cette conviction.

Il ne s'agit pas de contester la validité de ces recherches. Il semble toutefois que les conclusions que beaucoup en tirent ne sont pas valables, puisque d'autres statistiques démontrent la validité de la thèse opposée.

Il n'est pas vrai que l'homme produit moins dans l'entreprise familiale; c'est plutôt le contraire qui est vrai. Ce sont les "conditions de production" qui font trop souvent défaut et qui sont plus difficiles dans les entreprises familiales. Le stimulant de la propriété et de la responsabilité directe, l'indépendance dans

la décision, l'amour de son travail amènent le cultivateur direct à produire certainement plus que le salarié placé dans les mêmes conditions. Il n'est pas nécessaire d'en faire la démonstration, parce que la réalité quotidienne le confirme.

Dans aucun domaine autant que dans celui de l'agriculture, le processus de la production n'est aussi étroitement lié à l'effort personnel de l'opérateur tel qu'il se réalise dans l'entreprise familiale. Par contre, il existe des causes extérieures qui déterminent la productivité actuellement plus faible.

Une des premières est certainement la disproportion entre la main-d'oeuvre disponible et la possibilité d'emploi utile; puis le fractionnement et la pulvérisation pathologique de beaucoup d'exploitations familiales qui, disons-le clairement, ne sont pas imputables aux cultivateurs; ils résultent en effet du mode même de formation de la propriété paysanne, de structures contractuelles arriérées, du caractère inadéquat des lois de succession; puis l'insuffisante préparation professionnelle et culturelle et enfin l'insuffisance des capitaux nécessaires à la modernisation technique et le recours trop lent aux formes d'association dans les opérations culturales.

Nous sommes certains que si l'entreprise familiale était mise en mesure de travailler sans ces obstacles, la productivité unitaire du cultivateur serait certainement la plus élevée. Cela est confirmé, par exemple, par la productivité réalisée dans les pays où les rapports exploitation familiale-terre-moyens techniquesmarché sont déjà bons en comparaison des pays moins avancés.

Il y a, par exemple, en Allemagne beaucoup d'entreprises familiales qui réalisent des revenus unitaires égaux et même supérieurs à ceux des grandes exploitations. Cela dépend aussi de la structure de l'exploitation, de la capacité d'adaptation du travail familial disponible, des infrastructures (transports, coopératives, magasins, etc...), dans lesquels l'entreprise travaille.

D'autre part, à l'avenir l'accroissement de la productivité du travail, tant par hectare que par unité de main-d'oeuvre pourra être atteint plutôt par un accroissement de la production qu'en agrandissant la superficie de l'entreprise par unité de main-d'oeuvre.

Un élément également important dans la formation du revenu final de l'entreprise agricole est la charge fiscale.

Trois points intéressent l'exploitation familiale:

- le revenu de l'entreprise familiale est en majeure partie un revenu du travail et est considéré comme tel aux fins d'imposition;
- à l'égalité de revenus doit correspondre l'égalité des charges fiscales;
- quand il n'y a pas de revenu, il ne doit pas y avoir d'imposition.

La réalité des impositions fiscales dans l'agriculture est aujourd'hui, dans certains pays, exactement contraire à cet élémentaire critère de justice.

Surtout la pression fiscale des collectivités locales provoque les déséquilibres les plus accentués. En Italie, un cultivateur très modeste paie aujourd'hui certainement le double des impôts que paie un employé ou un ouvrier à revenu égal.

Une harmonisation de la politique fiscale des pays membres et une adaptation aux principes précités constituent un élément indispensable de la politique agricole commune.

Sur le plan de la protection du revenu, ce qui prend une importance psychologique considérable, c'est la défense contre les calamités atmosphériques qui détruisent parfois pour des années entières tout revenu du cultivateur (grêle, gelée, alluvions, etc...).

Il s'agit, surtout dans les régions viticoles ou fruitières et, d'une manière générale dans les régions à cultures fortement spécialisées, d'un drame qui tourmente de nombreuses familles et compte parmi les causes principales de l'exode des jeunes. Il faut trouver une solution à ce problème qui, s'il se pose sous sa forme la plus dramatique seulement dans des régions assez limitées, pèse toutefois de différentes manières sur toute l'agriculture.

La protection est justifiée du fait qu'aucune possibilité de prévision ou de défense n'existe de la part du cultivateur et que l'événement est en tout cas presque toujours de proportions telles qu'aucune forme de protection directe n'est possible.

L'intervention peut être réalisée dans deux directions différentes: par la défense active qui - là où c'est possible - devrait être renforcée et améliorée, et par des contributions versées par l'Etat à des mutualités agricoles, afin de maintenir les primes d'assurance à un niveau tolérable.

Une troisième forme, que nous avons déjà indiquée précédemment et qui répondrait facilement à tous les besoins, pourrait être "l'allocation du minimum vital" à réserver aux familles de cultivateurs qui pour une cause quelconque (calamités atmosphériques, baisse des prix, etc...) - nonobstant le travail fourni - ne réussissent pas à obtenir un revenu suffisant pour faire vivre leur famille.

Si les calamités atmosphériques sont imprévisibles (gel, grêle), elles ne sont cependant pas exceptionnelles (alluvions etc...) et elles constituent certainement un motif grave d'insécurité qu'il faut éliminer ou du moins réduire au minimum pour les mêmes raisons de justice pour lesquelles celui qui travaille doit pouvoir vivre de son travail.

Les formes d'assistance réalisées jusqu'à présent dans les divers pays se limitent en général à l'intervention au moyen de crédits pour la restauration des cultures endommagées par l'événement tout à fait exceptionnel (la grêle, par exemple, est exclue), mais il s'agit d'une efficacité très limitée, qui ne va pas au-delà du secours d'urgence.

Il faut établir une protection organique qui mette à l'abri des calamités tout à fait exceptionnelles et aussi de celles qui, tout en étant imprévisibles quant à leur fréquence (gelées, grêle), prennent un caractère d'événement ordinaire qui influe de manière déterminante sur la rémunération du travail et du capital.

Pour la défense active, il faut améliorer et perfectionner la recherche. Mais cela ne peut être effectué que par l'Etat, parce

que les exploitations intéressées ne sont pas capables de supporter de telles charges, précisément à cause de la continuelle diminution du revenu provoquée par les intempéries.

Pour la défense indirecte, la forme la plus adéquate semble être l'assurance sous forme de mutualité pour des zones suffisamment vastes et avec une contribution complémentaire de l'Etat afin de proportionner les primes aux capacités contributives des familles de cultivateurs.

Pour conclure sur ce point, nous dirons que l'objectif de base de la politique agricole commune ne peut être que de créer les conditions techniques, économiques et sociales qui permettront à la famille de cultivateurs de s'assurer un revenu suffisant et convenable.

Le revenu du cultivateur, on le répète, est surtout le revenu d'un travail et, comme tel, il doit être sûr et suffisant, du moins dans la mesure dans laquelle il l'est déjà dans les autres secteurs pour des catégories analogues.

VI. LA PROTECTION SOCIALE DANS L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE

la situation dans les divers pays - déséquilibres plus notables - points d'intervention pour une politique commune de protection sociale - allocations familiales pour l'épouse, pour les ascendants, pour les enfants à charge - la protection de la maternité: assistance prénatale, assistance à la femme en couches, allocations de naissance et de maternité - la protection contre les maladies - mesures préventives pour l'enfance et pour les adultes, assistance et allocation de maladie - la pension d'invalidité et de vieillesse - la protection contre les accidents: assistance médicale, allocation d'invalidité temporaire et permanente.

En donnant leur avis au sujet des "propositions pour une politique agricole commune", tant l'Assemblée parlementaire européenne que le Comité économique et social déclaraient que l'objectif d'une politique sociale moderne dans l'agriculture est de garantir à toutes les catégories de travailleurs de l'agriculture et aux membres de leurs familles une protection sociale équivalente à celle des autres catégories de travailleurs.

Cette affirmation catégorique répond à une exigence répandue et très vive qui trouve son écho dans une invitation pressante de la récente encyclique sociale de Jean XXIII:

" Par le fait que le revenu agricole par tête est généralement inférieur au revenu par tête du secteur industriel et à celui des services, il ne serait pas conforme aux critères de justice sociale et d'équité d'instaurer des systèmes d'assurances sociales ou de sécurité sociale dans lesquels le traitement de la main-d'oeuvre de l'agriculture et de ses familles serait substantiellement inférieur à celui qui est garanti au secteur de l'industrie et des services. C'est pourquoi nous estimons que la politique sociale doit se proposer de ne pas faire de différences importantes entre les conditions d'assurance faites aux citoyens, quel que soit le secteur économique dans lequel ils travaillent ou du revenu duquel ils vivent.

Les systèmes d'assurances sociales ou de sécurité sociale peuvent contribuer efficacement à une redistribution du revenu total de la communauté politique suivant des critères de justice et d'équité; et ils peuvent donc être considérés comme un des instruments destinés à réduire les déséquilibres dans les niveaux de vie entre les différentes catégories de citoyens."

Pour l'entreprise familiale, la protection sociale est un instrument d'importance vitale. Elle l'est sous l'aspect de la protection contre les événements préjudiciables à cause de l'incapacité économique de la famille de supporter les dépenses provoquées par la maladie et les accidents. Elle l'est sous l'aspect de la garantie d'un minimum vital quand survient l'incapacité de travail. Mais en présence de l'accroissement progressif et constant de la différence entre les revenus agricoles et non agricoles, l'aspect de la redistribution du revenu entre les catégories que la protection sociale peut déterminer prend également une importance considérable.

Il n'échappe à personne qu'une politique sociale avisée pourrait utiliser cet instrument pour remédier aux carences les plus graves de revenu dans le secteur agricole. Surtout dans la présente

phase de rapide développement économique les ensembles qui tirent avantage d'une productivité croissante ont une tendance évidente à en faire bénéficier seulement les catégories internes au moyen de bénéfices plus grands pour le capital et de meilleurs salaires ou de plus amples couvertures sociales pour la main-d'oeuvre en excluant complètement les consommateurs.

C'est un phénomène qui, en favorisant la formation de groupes privilégiés, risque de provoquer des déséquilibres précurseurs de nouveaux conflits même entre les différentes catégories de travailleurs.

Il existe donc deux problèmes fondamentaux de la protection sociale pour les entreprises agricoles familiales :

- a) Obtenir une protection sociale équivalente à celle dont jouissent les travailleurs du secteur non agricole;
- b) Obtenir que cette protection sociale soit employée comme instrument pour accroître la capacité économique de la catégorie.

Après un examen sommaire de la situation actuelle dans les divers pays de la Communauté, il semble qu'on puisse conclure :

- a) Que la protection sociale pour la famille paysanne est réalisée avec un notable retard sur les autres secteurs du travail : en effet, la majeure partie des lois sur l'extension de la protection sociale aux cultivateurs date de l'après-guerre :

EPOQUE DES PREMIERES LOIS SUR LA PROTECTION SOCIALE AGRICOLE

Description	Allemagne R.F.	Belgique	France	Italie	Luxem- bourg	Pays--Bas
<u>1. Cultivateurs</u>						
Assurance maladie	-	-	-	1954	-	-
Assurance vieillesse	1957	1954	1952	1957	1956	1956
Accidents du travail	1884	-	-	1917	1954	-
Allocations familiales	1955	1937	1945	-	1947	1951
<u>2. Salariés</u>						
Assurance maladie	1883	1945	1928	1943	1901	1930
Assurance vieillesse	1889	1945	1928	1939	1911	1919
Accidents du travail	1884	-	-	1917	1954	1922
Allocations familiales	1955	1937	1932	1937	1947	1941

- b) Qu'il existe une couverture incomplète du nombre de risques couverts pour les membres des entreprises familiales et une insuffisance des prestations pour les risques couverts, ce qui ne permet pas de réaliser les bénéfices prévus :

RISQUES COUVERTS DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEE POUR LES
MEMBRES DES ENTREPRISES AGRICOLES FAMILIALES

PAYS	Mala- die Mater- nité	Inva- lidi- té	Vieil- lesse	Acci- dents du tra- vail	Alloca- tions fami- liales	Alloca- tions préna- tales	Alloca- tions de nais- sance	Alloca- tion salaire unique
Allemagne	X	-	0	0	0	-	-	
Belgique	X	X	0	X	0	-	0	
France	0	X	0	X	0	0	0	0
Italie	0	0	0	X	-	-	-	
Luxembourg	X	0	0	0	0	-	0	
Pays-Bas	X	-	0	X	0	-	-	

0 = obligatoire

X = aucune assurance obligatoire, mais possibilité d'assurance volontaire

- = néant

Le tableau ci-dessus permet de constater que les membres des exploitations familiales ne sont pas protégés par l'assurance obligatoire :

pour la maladie dans quatre pays sur six

pour les accidents du travail dans quatre pays sur six

pour les allocations familiales dans un pays sur six

pour les allocations prénatales dans cinq pays sur six

pour l'allocation de naissance dans trois pays sur six

pour le "salaire unique" dans cinq pays sur six

Il est toutefois précisé que pour beaucoup d'événements pour lesquels il n'existe pas d'assurance obligatoire dans presque tous les pays l'assurance facultative ou volontaire est possible.

- c) Qu'un déséquilibre notable existe dans la mesure des prestations accordées aux travailleurs autonomes et aux autres travailleurs salariés tant agricoles que non agricoles, ainsi qu'il appert du tableau suivant :

MONTANT DES ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA MAIN-D'OEUVRE SALARIEE ET LA MAIN-D'OEUVRE NON SALARIEE DANS QUELQUES PAYS DE LA C.E.E.

	<u>Main-d'oeuvre salariée</u>	<u>Main-d'oeuvre non salariée</u>
BELGIQUE	1er enfant 425 FB par mois 2è " 450 FB " " 3è " 525 FB " " 4è " 600 FB " " 5è " 770 FB " "	150 FB par mois 170 FB " " 310 FB " " 440 FB " " 570 FB " "
FRANCE	Conditions égales pour la main-d'oeuvre salariée et non salariée	
ALLEMAGNE	à partir du 3è enfant 40 DM par mois et par enfant	à partir du 3è enfant 30 DM par mois et par enfant
ITALIE	110 L. par jour pour chaque enfant	aucune
PAYS-BAS	1er enfant 0,58 fl 2è et 3è enfant 0,65 fl 4è enfant 0,90 fl	1er enfant aucune 2è enfant aucune 3è enfant 0,36 fl 4è enfant 0,53 fl

- a) Que les contributions nécessaires à la gestion et à l'octroi des prestations pèsent lourdement sur les travailleurs autonomes et surtout que la mesure de l'intervention de l'Etat pour rendre possible la protection est nettement plus faible quand il s'agit de prestations en faveur des membres des entreprises agricoles familiales

TYPES DE FINANCEMENT DE LA PREVOYANCE SOCIALE
DANS LES PAYS AGRICOLES DE LA C.E.E.

	Catégorie	Maladie	Invali- dité	Vieil- lesse	Acc. du trav.	All. fam.	All. prén.	All. nais.	All. sal. un.	Chê- meurs
Allema- gne	Cultiv.	P		P	P	P.E.				
	Salar.	P.S.	S.E.	S.E.	P	P.E.				
Belgique	Cultiv.	P	P	P.E.	P	P.E.				
	Salar.	P.S.E.	P.S.E.	P.S.E.	P	P.E.		P.E.		P.S.E.
France	Cultiv.	P	P	P.E.	P	P.E.	P.E.	P.E.		
	Salar.	P.S.	P.S.	P.S.E.	P	P.E.	P.E.	P.E.	P.E.	
Italie	Cultiv.	P.E.	P.E.	P.E.	P					
	Salar.	P.S.E.	P.S.E.	P.S.	P	P			P	P
Luxem- bourg	Cultiv.	P	P.E.	P.E.	P	E		E		
	Salar.	P.S.E.	P.S.E.	P.S.E.	P	P.E.		E		
Pays-Bas	Cultiv.	P.E.		P.E.	P	E				
	Salar.	P.S.E.	P	P	P	P				P.S.E.

P = C. professionnels; S = C. salariés; E = Financements extérieurs
(Etat, fonds de solidarité, etc...)

Comme on le voit, tandis que pour le financement de la protection sociale pour les cultivateurs il existe des contributions extérieures à la catégorie dans 16 cas sur 30, des contributions existent dans 27 cas sur 38 pour celle des salariés agricoles, abstraction faite de la mesure de l'intervention, qui est très différente.

La disparité est toutefois très accentuée si l'on fait la comparaison avec la protection dont jouissent les travailleurs des secteurs non agricoles.

- e) Que des divergences notables existent entre les six pays au sujet des principes qui inspirent la protection sociale pour les entreprises familiales, le nombre et l'importance des risques couverts, la méthode de recouvrement des fonds et leur gestion, l'incidence de la protection sociale sur la formation du revenu de la famille paysanne et enfin sur les migrations ou sur la mobilité professionnelle.

Des relevés qui précèdent il semble ressortir qu'il est nécessaire qu'une politique commune de protection sociale adaptée aux besoins des exploitations agricoles familiales naisse de la nécessité urgente :

- d'étendre la couverture à tous les risques cités ci-dessus, tant pour satisfaire les besoins profonds et fondés des familles rurales que pour des raisons de justice distributive entre les catégories
- de rapprocher jusqu'à l'unification pour les divers risques couverts l'importance des prestations pour les différentes catégories de travailleurs en l'adaptant aux besoins particuliers des travailleurs des exploitations familiales, de manière que l'intervention soit effectivement adaptée au besoin pour lequel elle est effectuée
- de proportionner l'intervention de l'Etat et celle de solidarité des autres catégories aux difficultés de contribution que les familles de cultivateurs ont dans quelques pays, de manière à assurer dans une juste mesure la plus large capacité de couverture des risques les plus graves et en tout cas à l'harmoniser avec les interventions en faveur des autres secteurs du travail

- de poser les bases, au moyen de mesures opportunes, pour un rapprochement de la politique de protection sociale pratiquée dans les divers pays aux fins de placer tous les travailleurs de la CEE sur des niveaux aussi proches que possible en ce qui concerne la protection sociale et pour ne pas provoquer des distorsions dans les formations des prix des produits agricoles, comme cela pourrait se produire dans le cas d'incidences trop différentes de la protection sociale sur les coûts de production.

Outre ce qui résulte des constatations précédentes en matière de protection sociale, les besoins de la famille paysanne qui sont couverts peuvent être énumérés comme suit :

Allocations familiales

On estime, qu'il faut prévoir des allocations pour l'épouse, pour les ascendants, pour les enfants à charge, non seulement jusqu'à la fin de l'enseignement obligatoire, mais encore pour toute la durée des études effectivement entreprises, et enfin pour les enfants qui font leur service militaire.

Il ne faut pas oublier que dans les familles de cultivateurs la naissance d'un enfant ne comporte pas seulement les dépenses pour le nouvel enfant, mais soustrait pour une période plus ou moins longue une unité active (la mère) au travail des champs.

Un besoin qui n'est pas couvert dans certains Etats est celui de l'allocation pour le fils absent pour cause de service militaire. Dans ce cas, il est vrai que son entretien est à charge de l'Etat, mais son travail est assuré par de la main-d'oeuvre extérieure à la famille, qui doit supporter les dépenses relatives au salaire et aux charges sociales correspondantes.

Ce qui compte, outre l'extension complète de ces allocations là où elles n'existent pas encore, c'est leur importance, qui est rapprochée le plus possible de celle des autres secteurs. En ce qui concerne le financement, il sera peut-être utile de répéter que, comme l'agriculture ne peut se soumettre à de nouvelles dépenses, il semble juste et moral qu'elle compte sur la solidarité des autres catégories, dont l'existence

économique s'est améliorée par suite de l'accroissement constant de la productivité, des bénéfices duquel les classes agricoles ont été exclues systématiquement.

La protection contre la maladie

Des expériences très différentes existent dans ce domaine. Toutefois, une protection efficace et complète, tant sur le plan médical que sur celui de la spécialisation et de la fourniture des médicaments, semble nécessaire.

Deux aspects particuliers assez négligés parmi les problèmes vastes et délicats que comporte la protection contre la maladie sont les mesures préventives pour l'enfance et pour les adultes et l'instauration d'une allocation de maladie.

Pour le premier point, un congrès de médecine rurale réalisé en Italie a mis en lumière, également du point de vue économique, les grands avantages qui résulteraient de la réalisation d'une assistance préventive opportune pour l'enfance et les adultes. En un mot, prévenir avant de devoir guérir devrait être beaucoup plus avantageux, non seulement pour l'intéressé, mais encore pour les sociétés mutualistes et pour la collectivité.

Mais un aspect négligé jusqu'à présent est celui du dommage que subit la famille paysanne du fait de l'absence d'un membre de la famille pour cause de maladie. Il ne suffit pas de guérir le malade, puisqu'il ne s'agit pas seulement de la perte de son travail, il s'agit aussi de faire face à la dépense occasionnée par son remplacement par une autre unité.

Protection de la maternité

Dans ce domaine il y a beaucoup à faire dans presque tous les pays. En France seulement, la protection est large et égale à celle dont jouissent les autres travailleurs. Cette politique devrait être prise comme exemple et généralisée dans tous les pays.

Pour les familles paysannes également, la protection de la maternité devrait prévoir :

- l'assistance médico-sociale prénatale et à l'accouchée;
- l'allocation de maternité et l'allocation d'accouchement.

Le système français qui consiste à prendre comme point de référence un salaire conventionnel de base et à fixer en fonction de celui-ci le montant de l'allocation, semble particulièrement adapté à son objet, spécialement pour créer une certaine uniformité avec les autres secteurs et éviter des déséquilibres préjudiciables.

Outre l'assistance médicale, hospitalière et pharmaceutique, il semble indispensable que, même aux cultivateurs hospitalisés ou qui suivent un traitement qui empêche un travail rémunérateur, soit accordée l'allocation de maladie dont jouissent déjà dans quelques pays les autres travailleurs.

La protection contre les accidents

Egalement pour l'accident - qui est couvert de manière très incomplète et différenciée en dépit de sa forte incidence - nous estimons qu'outre l'assistance médicale, il faut accorder une allocation appropriée d'invalidité temporaire ou permanente pour couvrir le dommage qui résulte de la perte de travail et de l'engagement de personnel pour remplacer le chef de famille ou le membre de la famille accidenté.

La pension d'invalidité et de vieillesse

Le montant insuffisant de la pension est l'aspect le plus grave dans ce secteur. Mais nous croyons que, là aussi, les considérations émises ci-dessus au sujet des allocations familiales pourraient être valables.

Le problème ne peut être affronté et résolu en termes de bienfaisance, c'est-à-dire qu'il ne peut être résolu en dispensant des subsides aux indigents, mais doit être vu selon des critères modernes s'inspirant des idéaux les plus élevés de la société nouvelle. Ceux-ci exigent qu'une vie de labour soit suivie, comme couronnement, d'une vieillesse tranquille.

Problèmes particuliers

Pour conclure sur ce qui constitue le secteur de base d'une politique sociale agricole, nous estimons qu'une courageuse action doit être entreprise afin de parvenir au complément et à l'égalisation effective de la protection en mettant à charge de la généralité des citoyens les nouvelles charges économiques que l'agriculture des divers pays ne serait plus en mesure de supporter.

On ne pourra pas faire une politique agricole commune en l'absence de cette vision globale et sans l'action correspondante, même graduelle résolument orientée vers la solution des problèmes sociaux de la famille de cultivateurs.

Dans le vaste cadre de ces problèmes, deux aspects semblent devoir être examinés avec une attention particulière :

- a) Ne conviendrait-il pas - comme cela a déjà été fait dans quelques pays membres - d'établir la gestion de la protection sociale pour les exploitations agricoles familiales sur l'auto-administration démocratique de la catégorie ?
- b) La protection sociale ne devrait-elle pas être considérée comme un excellent instrument à développer de plus en plus, non seulement en raison de son but initial, mais encore pour créer ce transfert de revenu des autres secteurs économiques au secteur rural.

Pour le premier point, on peut observer les résultats excellents obtenus en ce qui concerne :

- l'économie de la gestion;
- la participation responsable de la catégorie aux décisions concernant le mode de distribution des prestations et leur autocontrôle;
- la réduction de la charge des contrôles et la fiscalité administrative;
- enfin également le caractère démocratique évident et le renforcement en tant que groupe social, que l'administration de la mutualité-maladie pour les cultivateurs directs en Italie a su, par exemple, réaliser après sept années d'application.

Il appert que les mêmes objectifs ont été atteints en France par les gestions de l'Union des Caisses Centrales de la Mutualité Agricole, ou dans d'autres pays où des institutions analogues fonctionnent depuis plusieurs années.

On pourrait objecter qu'une gestion de catégorie risquerait de perdre sa signification dans le cas d'une généralisation du principe de la "Sécurité sociale" au lieu de l'actuelle "assurance sociale" en vigueur aujourd'hui dans la majorité des pays.

En fait, il s'agit d'un mouvement constant et de plus en plus accéléré qui envahira inévitablement tous les Etats, et l'objection a donc sa valeur. Mais sans en vouloir entreprendre ici l'analyse, nous croyons toutefois que, après étude des systèmes opportuns, les deux exigences pourront très bien être conciliées.

Quant au deuxième point, l'importance du principe de la protection sociale comme transfert de revenu à la famille de cultivateurs, montrera certainement sa validité dans l'avenir.

Pour augmenter les faibles revenus des exploitations agricoles, une certaine correction semble possible au moyen d'une énergique action sociale à développer particulièrement dans le secteur des allocations familiales et d'une allocation sociale spéciale de complément réservée aux exploitations agricoles familiales.

Au moyen de ces interventions en dehors des exploitations, on procurerait à la famille paysanne un plafond de sécurité, un revenu minimum vital substantiel qui lui garantirait une certaine tranquillité et permettrait à l'Etat une politique des prix et des échanges agricoles moins fortement protectionnistes.

Le système serait en outre plus supportable pour les finances de l'Etat, mais serait surtout socialement plus équitable, parce que de cette manière on sauvegarderait particulièrement le revenu du travail.

Enfin, un point à approfondir nous semble être la nécessité d'étendre à toutes les familles de cultivateurs les régimes de prévoyance instaurés dans quelques pays à titre de "politique familiale".

Ainsi les allocations pour les orphelins en vigueur en Belgique, l'allocation de la "mère au foyer" en France, l'allocation de changement d'habitation en vue d'une amélioration.

Puis le pécule de vacances en Belgique, les exonérations fiscales pour les familles nombreuses, la réduction à charge de l'Etat des loyers des fonds ruraux toujours pour les familles nombreuses, la contribution au paiement des "auxiliaires familiaux", les réductions sur les chemins de fer.

Ce sont des avantages qui, opportunément adaptés et avec l'aide d'une solide organisation d'"assistants sociaux ruraux", peuvent apporter une contribution de grande valeur pour le progrès social dans les campagnes.

VII. LA PREPARATION HUMAINE ET LA VIE CULTURELLE DES MEMBRES DE L'EXPLOITATION FAMILIALE

Incidence de la formation de base et de la formation professionnelle - besoins particuliers - le libre choix et l'orientation professionnelle de membres de la famille paysanne - sociologie des rapports, méthodologie et répercussions sur la formation humaine des responsables de l'exploitation familiale - la vie culturelle.

Etant donné que cette question fait l'objet d'un rapport séparé, nous ne l'indiquerons ici que pour souligner l'importance décisive qu'elle a pour l'avenir de l'exploitation familiale et pour faire ressortir qu'il faut l'affronter d'une manière toute particulière quand il s'agit de la famille paysanne.

Précisément parce que l'agriculture familiale est une condition de vie plutôt qu'une profession, la préparation professionnelle, culturelle et humaine exige dans ce secteur une action très adaptée au milieu.

Le manque de formation technique est certainement un des principaux facteurs négatifs qui limitent le rendement économique des exploitations familiales, dont le développement ne peut qu'être conditionné par le développement de la formation professionnelle des cultivateurs, et aussi par les effets de l'orientation de l'entreprise.

A cet égard, des services rationnels d'orientation sociale sont d'une importance fondamentale, tant pour ceux qui restent que pour ceux qui abandonnent la terre. Trop de jeunes vont grossir les masses de commerçants et d'intermédiaires uniquement parce qu'une bonne orientation leur a manqué.

Ces services sont également fondamentaux pour le choix d'une profession autant que possible libre et conscient.

La formation professionnelle pour les jeunes des familles paysannes doit être de nature à préparer non pas seulement un ouvrier qualifié, mais un responsable d'entreprise (entreprise peut-être modeste, mais dont la gestion n'est pas moins complexe que celle d'une grande entreprise). Cela présume une somme d'oxygènes qui va jusqu'à la préparation spécifique des enseignants, à l'amplification des matières et à l'adaptation des programmes aux besoins du travail, des saisons, à la formation sociale et administrative ainsi que technique et surtout à une union plus étroite entre l'école et la famille, afin que leur travail se continue et se complète réciproquement.

Mais à côté de l'école de base et de l'école professionnelle, il y a toute une action spéciale de mise au courant, de récupération des millions de jeunes cultivateurs, qui ne seront plus atteints par la nouvelle école et seront appelés à travailler dans une agriculture moderne avec toutes les difficultés que cela comporte.

Un plan spécial d'assistance technique, de vulgarisation et de mise au courant devrait être établi par les divers gouvernements et appuyé par le Fonds social et le Fonds des structures, comme c'est le cas pour la réadaptation de la main-d'œuvre en chômage.

En somme, nous ne voyons pas de différence entre les deux, étant donné la nécessité de mieux préparer les travailleurs à des tâches différentes et plus actuelles.

A ce propos, on estime devoir attirer l'attention sur le fait que les travailleurs migrants provisionnent en grand nombre d'entreprises familiales et un travail très spécial d'orientation professionnelle devrait être réalisé par le Fonds social en collaboration avec les associations professionnelles des familles paysannes.

Enfin, la vue culturelle n'est pas la dernière à avoir besoin d'être développée dans les campagnes. On ne voit pas pourquoi un cultivateur ne doit pas être mis en mesure de goûter de la bonne musique, de contempler un tableau, de comprendre une poésie.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour la culture des gens de la campagne ?

Aujourd'hui, l'homme de la campagne ne trouve rien de son monde au cinéma, à la télévision, dans les journaux et dans les livres. Le monde rural avec sa vitalité, ses drames, sa force, son sens éternel de l'équilibre, dans le sacrifice de son esprit constructif doit être redécouvert. On observe les côtés détériorés et superficiels plutôt que le sens interne de la vie rurale.

Dans le domaine des revues, des journaux agricoles, les publications sont abondantes, mais imparfaites à plus d'un point de vue; il n'existe pas encore de journalisme populaire agricole de grande envergure, sérieux, constructif. Il manque surtout la sensibilité du milieu. Et on fait peu de chose pour en favoriser le développement.

C'est une nécessité urgente que d'aider les hommes des champs à échapper au grave péril de l'abandon des valeurs traditionnelles et de leur remplacement par des idées et notions empruntées, mal à propos, à d'autres mondes. Un peu partout, le monde des idées tend à se soumettre progressivement à la tyrannie des opinions de masse et tourne le dos à la connaissance véritable.

Cette maladie, il faut la combattre au moyen d'un intense effort culturel et moral qui donne à chaque être la possibilité de

s'exprimer et de communiquer en mettant en valeur à la fois ce patrimoine d'idées et d'expériences, que son milieu lui a transmis.

La dénaturation du monde paysan, qui est en train de copier péniblement la ville, non seulement dans ses vêtements ou dans les appareils que la production en série offre à bon marché, mais encore dans l'attitude culturelle, morale et même politique et syndicale, est peut-être un des aspects qui doivent préoccuper le plus, parce qu'on ne peut prévoir à quels résultats elle pourra aboutir. La crise de transition est inévitable et en même temps que les préjugés et les traditions surannées et dépassées, de solides valeurs morales et familiales sont en train de s'écrouler.

Dans ce domaine, une attention particulière devra être accordée à la femme avisée qui dans la famille paysanne assume une tâche doublement importante d'administrateur de la maison et de collaboratrice dans l'exploitation, même si les hommes, bien souvent, ne veulent pas l'admettre.

Instruire un homme, c'est instruire une personne; instruire une femme, c'est instruire une famille - dit un proverbe, et il nous paraît très vrai.

Aider le paysan à avoir une culture à lui, cela signifie le rendre capable d'être libre : libre en tant qu'homme pour le choix de sa vocation, libre en tant que citoyen pour ses choix politiques, syndicaux et civiques, libre en tant que cultivateur pour les choix techniques que lui impose sa profession, libre en tant que père de famille pour une sage direction du délicat monde familial.

VIII. CONCLUSIONS

Pour conclure, il me semble qu'une politique sociale de la C.E.E. concernant l'exploitation agricole familiale devrait se proposer comme but :

- 1) L'harmonisation des politiques sociales des pays membres, en se rapprochant, pour chaque institution, du niveau le plus élevé;

- 2) La défense et le développement de l'exploitation agricole familiale dans le cadre de l'objectif d'une égalisation progressive des revenus avec les secteurs non agricoles;
- 3) Le complément de la protection sociale pour les membres des exploitations agricoles familiales et l'égalisation des prestations avec les autres secteurs analogues;
- 4) Un plan extraordinaire d'assistance à la jeunesse rurale pour en faciliter soit la préparation spécifique aux responsabilités particulières qui, dans le cadre communautaire, sont assumées par l'exploitation familiale moderne, soit le passage à d'autres secteurs si cela devient nécessaire;
- 5) Prendre des initiatives et des mesures de stimulation pour conserver à l'agriculture les meilleurs parmi les jeunes;
- 6) La constitution d'un fonds particulier, dans le cadre du Fonds social, à utiliser pour favoriser la préparation professionnelle et l'accès à l'exploitation agricole familiale des jeunes cultivateurs.

Mais ce sera la contribution des participants à la conférence que de formuler définitivement les propositions que les experts et les organisateurs professionnels présentent au sujet de la politique agricole sociale à laquelle la Communauté devra donner le jour.

Leur intervention et leur contribution relatives au sujet du présent rapport devront permettre :

- d'individualiser la réalité substantielle et dynamique de l'exploitation agricole familiale des divers pays dans l'actuelle phase de mobilité économique-sociale;
- de dégager les aspects sociaux qui contribuent à en augmenter les difficultés;
- de répondre à la question de savoir si ce type d'exploitation, dans la phase de transformation actuelle et dans les perspectives de modernisation de l'agriculture, peut être en mesure non seulement d'assumer sa tâche économique et de production, mais encore d'offrir au cultivateur la satisfaction de ses besoins sociaux croissants;

- d'indiquer, lorsqu'on tente de définir le type optimal d'exploitation agricole familiale apte à s'intégrer dans une économie agricole moderne, les interventions d'ordre social nécessaires pour en favoriser la transformation et en garantir la viabilité;
- d'établir les lignes directrices et la place que doivent prendre les interventions d'ordre social dans la formation de la politique agricole commune pour les phases de transition et pour la phase finale du marché unique.

Enfin, un souhait.

La réalité économique-sociale de l'agriculture des Six pays se modifie beaucoup plus rapidement que ce n'est le cas pour l'intervention corrective de la politique agricole pour laquelle, lorsque l'accord se fait sur le type de politique à réaliser, celui-ci trouve une réalité désormais changée et risque de se révéler inutile et même préjudiciable.

Y aura-t-il pour la politique agricole sociale un démenti à cette tradition ?

C'est le souhait que nous formulons.